



Note de Présentation Non Technique

Projet de parc éolien de Cintegabelle

Commune de Cintegabelle

Décembre 2020

ENGIE GREEN CINTEGABELLE



Rédacteur : Lindi CHIN CHUC

Sommaire

Préambule..... 3

1. Identification du demandeur ou présentation du porteur du projet..... 4

- 1.1. Les pétitionnaires..... 5
- 1.2. Contact et correspondance 5
- 1.3. Capacités techniques d'ENGIE Green..... 6
 - 1.3.1. L'appui du Groupe ENGIE 6
 - 1.3.2. Une expertise reconnue..... 6
 - 1.3.3. Un savoir-faire internalisé 6
- 7
- 1.4. Les capacités financières d'ENGIE Green et d'Aganaguès 7

2. Présentation générale du projet 8

- 2.1. Localisation du projet 9
- 2.2. Initiation du projet et choix de la zone d'implantation..... 10
 - 2.2.1. Un projet qui s'inscrit dans des objectifs nationaux et régionaux..... 10
 - 2.2.2. Une volonté locale 10
 - 2.2.3. Un secteur en zone favorable du Schéma Régional Eolien 10
 - 2.2.4. Un gisement de vent important..... 11
 - 2.2.5. Une zone éloignée des habitations..... 11
 - 2.2.6. Un site respectueux des enjeux naturalistes 11
 - 2.2.7. Un site libre de contraintes techniques 11
 - 2.2.8. Un site respectueux du contexte paysager et patrimonial 12
 - 2.2.9. Un raccordement électrique techniquement et économiquement réalisable 12
- 2.3. Historique du projet 12
 - 2.3.1. Une étude engagée dès 2008 12
 - 2.3.2. La concertation publique autour du projet..... 12
 - 2.3.3. A l'écoute de tous les acteurs locaux..... 12
 - 2.3.4. Prise en compte des attentes du territoire et des enjeux environnementaux du site..... 13
- 2.4. Analyse des variantes étudiées 14
 - 2.4.1. Justification du site: une zone réduite après le retour des expertises 14
 - 2.4.2. Analyse des options possibles d'implantation..... 14
- 2.5.1. Description du parc éolien 15
- 2.5.2. Localisation des éoliennes..... 16
- 2.6. Description des installations 16
 - 2.6.1. Le chantier du parc éolien de Cintegabelle se déroulera en plusieurs phases :..... 16
 - 2.6.2. Accès au site et mise en place des installations..... 17
- 2.7. Production 19
- 2.8. Mesures en faveur de l'environnement 19
 - 2.8.1. Milieu humain 19

- 2.8.2. Milieu physique.....20
- 2.8.3. Milieu naturel20
- 2.8.4. Paysage21
- 2.9. Données économiques du projet21
 - 2.9.1. Un investissement et des retombées importants.....21
 - 2.9.2. Des retombées économiques directes significatives pour le territoire21
 - 2.9.3. La possibilité pour les acteurs du territoire de participer à l'investissement22

Synthèse du projet23

Préambule

L'autorisation environnementale est introduite depuis le 1er mars 2017. Elle simplifie la compréhension administrative de différents projets dont l'éolien. Elle améliore la vision globale de tous les enjeux environnementaux d'un projet en fusionnant plusieurs procédures.

L'article R181-13 du nouveau code de l'environnement définit les éléments constitutifs du dossier de demande d'autorisation environnementale.

Le présent document constitue le point d'entrée de la lecture du dossier. Il répond à l'ensemble des pièces constitutives du dossier soit directement, soit en renvoyant à une autre pièce du dossier de demande d'autorisation environnementale présenté.

Le début de la phase de développement du parc éolien de Cintegabelle remonte à 2013, lors de l'obtention d'un avis favorable de la communauté de communes de la Vallée de l'Ariège (devenue en 2017 la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais) pour développer un projet éolien sur son territoire.

L'absence de contraintes majeures sur site, la motivation territoriale et le potentiel éolien, ont conduit ENGIE GREEN à lancer en 2014-2015 les études environnementales permettant de concevoir le projet. Ainsi, la configuration de ce projet est le résultat de la prise en compte de nombreux critères parmi lesquels on trouve notamment :

- le respect des enjeux écologiques,
- le respect du patrimoine territorial et paysager,
- le potentiel éolien du site,
- l'absence des servitudes techniques,
- la compatibilité avec la planification territoriale,
- le respect et le maintien des pratiques locales et agricoles,
- la prise en compte et le respect de l'environnement économique et social, etc.

L'implication des citoyens dans le projet : un partenariat engageant entre ENGIE Green et l'association « Les Energies d'Aganaguès »

Depuis 2016, le projet éolien de Cintegabelle a pris pour partie une dimension citoyenne. En effet, des habitants du territoire ont indiqué à ENGIE GREEN leur volonté de développer un projet de parc éolien citoyen. Ces habitants se sont ensuite regroupés au sein de l'association « Les Energies d'Aganaguès ». Cette association et ENGIE GREEN ont continué à tisser des liens jusqu'à conclure un accord de partenariat en octobre 2018.

Dans le cadre du partenariat, la société ENGIE GREEN CINTEGABELLE (filiale à 100% d'ENGIE GREEN) exploitera trois des quatre éoliennes en projet. La société AGANAGUES (née de la coopération entre l'association Les Energies d'Aganaguès, Enercoop Midi-Pyrénées et Energie Partagée) exploitera une des quatre éoliennes.

Le projet de l'association Les Energies d'Aganaguès est lauréat 2018 de l'Appel à Projet « Energies Coopératives et Citoyenne » de la région Occitanie et de l'Ademe.

Un pilotage de projet partagé avec l'ensemble des acteurs locaux

Un comité éolien a été mis en place à la fin de l'année 2015, suite à une délibération de la commune de Cintegabelle qui cherchait à encadrer la concertation autour du projet éolien. Ce comité était composé d'une trentaine de personnes : élus de la majorité et de l'opposition municipale de Cintegabelle, élus des communes voisines et communautés de communes, citoyens, représentants d'associations et d'autres organismes concernés et les porteurs du projet.

Le comité éolien s'est réuni dix fois entre 2016 et 2019. Chaque rencontre a fait l'objet d'un compte rendu, publié sur le site Internet de la Mairie de Cintegabelle. A chacune de ces rencontres, un thème a été particulièrement développé (la biodiversité, le paysage, l'acoustique, etc.). Un bilan du fonctionnement 2016-2018 de ce Comité a été produit par l'AREC Occitanie, organisme chargée de l'animation des réunions, il est disponible en Annexe 2 de l'étude d'impact. Ce comité éolien, a permis de créer une interface entre les porteurs de projet et la population locale, à travers des élus, des membres d'associations et d'organismes du territoire, qui ont été impliqués directement au projet.

« ENGIE GREEN ET LES ENERGIES D'AGANAGUES ONT SOUHAITE QUE CE PROJET SOIT LE RESULTAT D'UN TRAVAIL DE CONCERTATION ET DE COLLABORATION ACTIVE AVEC LE TERRITOIRE »



OBJECTIFS ENGIE GREEN

Fédérer les aspirations citoyennes à contribuer à la transition énergétique

Construction de projets participatifs permettant d'associer les habitants et les collectivités aux retombées économiques du parc.

Engager un dialogue sincère et dans la durée avec l'ensemble des parties prenantes, locales et nationales

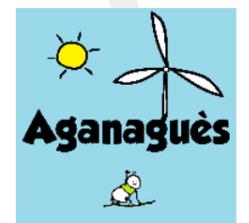
Des études préalables au renouvellement la continuité dans l'engagement de confiance dans la durée auprès de tous les acteurs du projet et du territoire.

Protéger et promouvoir la biodiversité à proximité des installations, partout sur le territoire

Préservation de la biodiversité sur nos sites et investissement dans des programmes expérimentaux innovants.

Anticiper la fin de vie des installations éoliennes et photovoltaïques

Approche responsable sur le long terme avec le démantèlement en 2019, à Port-la-Nouvelle, du 1er parc éolien français raccordé au réseau, en 1991 (avec 96% des composants recyclés).



OBJECTIFS AGANAGUES

Porter des projets citoyens d'énergies renouvelables

Contribuer au développement des énergies renouvelables dans une logique d'appropriation citoyenne de l'énergie associant les acteurs locaux et dans l'intérêt général du territoire.

Un financement citoyen et une gouvernance locale

La réappropriation de l'énergie par les citoyens se caractérise non seulement financièrement par leur implication au capital mais aussi par une participation active aux réflexions de fond et à la gouvernance.

L'éducation à la citoyenneté appliquée à la problématique de l'énergie et notamment tout type d'actions pédagogiques de sensibilisation et d'information à destination des associés, mais aussi des enfants et plus largement des citoyens.

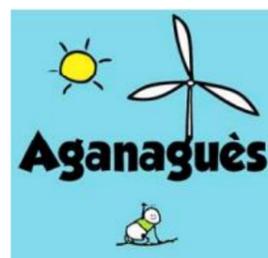
1. Identification du demandeur ou présentation du porteur du projet

1.1. Les pétitionnaires

Les pétitionnaires du projet de parc éolien de Cintegabelle sont :

- ENGIE GREEN CINTEGABELLE filiale à 100 % d'ENGIE Green, qui sera exploitante de trois éoliennes et d'un poste de livraison.
- AGANAGUES, dont l'actionariat appartient à l'association citoyenne Les Energies d'Aganaguès, des citoyens habitants du territoire, Enercoop Midi-Pyrénées Scic Sa, et Energie Partagée Investissement, qui sera exploitante d'une éolienne et d'un poste de livraison.

Le parc éolien de Cintegabelle a ainsi une dimension citoyenne.



ENGIE GREEN CINTEGABELLE

Afin de permettre l'identification et le développement du projet de Cintegabelle, la société ENGIE Green France a créé une structure pétitionnaire de la demande d'Autorisation Environnementale : la société ENGIE GREEN CINTEGABELLE. Il s'agit d'une société filiale à 100 % d'ENGIE Green France, filiale elle-même à 100 % du groupe ENGIE.

ENGIE GREEN CINTEGABELLE est une Société par Actions Simplifiée à associé unique, au capital de 10 000€. Son siège Social est situé au 215, rue Samuel Morse – Le Triade II – 34000 MONTPELLIER. Cette société est inscrite au RCS de MONTPELLIER sous le SIREN 820 444 198.

Le lien entre les différentes structures s'articule comme suit :

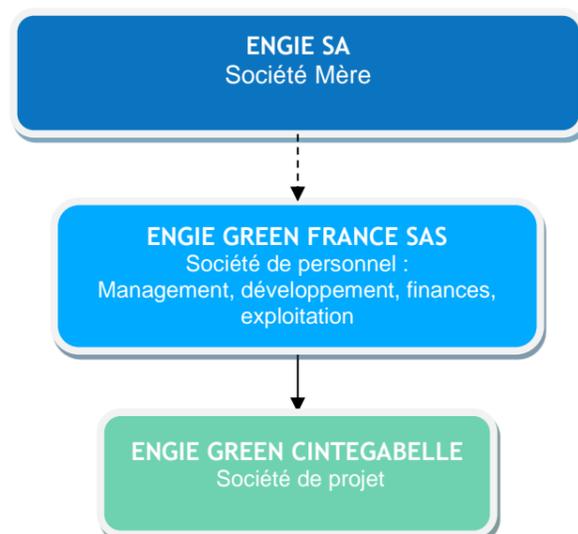


Figure 1. Structuration de la SAS ENGIE GREEN CINTEGABELLE

ENGIE Green Cintegabelle a pour unique objet de :

- porter et obtenir la Demande d'Autorisation Environnementale.
- financer, construire et exploiter le futur parc éolien de Cintegabelle. A ce titre, cette société s'appuie sur les compétences et le savoir-faire d'ENGIE Green (sa maison mère) du développement de projet jusqu'à l'exploitation.

La société locale AGANAGUES

Issue de rencontres et réflexions collectives concernant la problématique de l'énergie sur les territoires de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais (31) et de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège (09), l'association loi 1901 « Les Energies d'Aganaguès » a été constituée par acte sous seing privé en date du 6 avril 2016, déclarée à la sous-préfecture de Pamiers (département de l'Ariège) le 10 mai 2016, publiée au Journal Officiel le 21 mai 2016 et enregistrée à l'INSEE le 11 novembre 2016 sous l'identifiant SIRET n°823 723 911 00017. Son siège social est domicilié à Vernou, 09700 Saint-Quirc.

L'association « Les Energies d'Aganaguès » a progressivement établi les bases d'un premier projet consistant à porter une alternative au projet éolien sur la commune de Cintegabelle (Haute-Garonne) afin que les bénéficiaires économiques, environnementaux et sociaux profitent directement à l'ensemble du territoire concerné. Elle a bénéficié pour cela de l'assistance de Catalis (incubateur d'innovation sociale en Midi-Pyrénées) pour le montage du projet, de la Société coopérative d'intérêt collectif Enercoop Midi-Pyrénées pour les premières approches techniques, administratives et financières de la production d'électricité éolienne. Puis le 10 octobre 2018, elle a signé un contrat de partenariat avec la société Engie Green France qui développe le projet.

Enfin l'association « Les Energies d'Aganaguès » fait partie des réseaux Energie Citoyenne Locale et Renouvelable Occitanie (EC'LR) et Energie Partagée qui rassemblent les acteurs français de l'énergie citoyenne.

Afin de porter le projet, l'association Les Energies d'Aganaguès a souhaité créer une structure pétitionnaire de la demande d'Autorisation Environnementale, la société « AGANAGUES ». Il s'agit d'une société constituée sous la forme d'une Sas coopérative à capital variable, née de la coopération entre l'association Les Energies d'Aganaguès, des citoyens habitants du territoire, et de deux acteurs de l'énergie citoyenne en France, la Société coopérative d'intérêt collectif Enercoop Midi-Pyrénées et la Sas Energie Partagée. Le siège de la société est localisé à Vernou, 09700 Saint-Quirc, et elle est inscrite au RCS de Foix sous le SIREN : 850 144 213.

1.2. Contact et correspondance

Assistance à Maîtrise d'ouvrage : ENGIE Green France

Adresse de correspondance :

ENGIE GREEN CINTEGABELLE	AGANAGUES
Le Triade II - Parc d'activités Millénaire II 215, rue Samuel Morse 34 000 Montpellier	Lieu-dit Vernou 09 700 Saint-Quirc
Contact: Lindi CHIN CHUC Cheffe de projets développement éolien 06 33 97 97 32/ lindi.chin@engie.com	Contact Alex FRANCO Président de la société alex@energies-aganagues.org

Tableau 1. Coordonnées des porteurs de projet

1.3. Capacités techniques d'ENGIE Green

La société ENGIE GREEN possède les compétences nécessaires pour assurer le suivi de la construction, la gestion de l'exploitation, maintenance et surveillance des parcs éoliens. Elle proposera donc à la société ENGIE GREEN CINTEGABELLE un contrat pour assurer l'ensemble de ces étapes sur sa partie du projet de parc éolien de Cintegabelle. Quant à la société AGANAGUES, elle projette de s'appuyer sur les compétences de la société ENGIE GREEN pour la construction et exploitation de son éolienne. Le contrat relatif à ces prestations est en cours d'élaboration.

1.3.1. L'appui du Groupe ENGIE

Acteur engagé durablement en faveur des énergies renouvelables, ENGIE Green est une filiale détenue à 100% par le Groupe ENGIE.

ENGIE est le premier développeur d'énergie verte en France avec un mix énergétique composé à près de 80% d'énergies renouvelables. ENGIE en France est actif dans l'ensemble des technologies renouvelables et promeut ainsi un bouquet énergétique équilibré, au travers de filières complémentaires qui valorisent les ressources locales: le solaire photovoltaïque, l'éolien terrestre, l'éolien en mer posé, l'éolien en mer flottant, l'énergie hydroélectrique et le biogaz.

1.3.2. Une expertise reconnue

Depuis plus de vingt ans, l'éolien se développe sur notre territoire favorisant un mix électrique plus vertueux et plus diversifié, répondant aux besoins et aux attentes de la population Française ainsi qu'à la stratégie énergétique du pays. Mais l'éolien ne se résume pas seulement à de l'électricité. L'éolien c'est d'abord une volonté et une ambition locale pour un projet de territoire.

Chaque projet que mène ENGIE Green est un projet d'aménagement du territoire qui valorise les ressources naturelles locales et fédère les aspirations citoyennes de chacun à contribuer à la transition énergétique.

ENGIE Green développe des projets sur-mesure en concertation étroite avec les acteurs locaux. Un accompagnement personnalisé, un suivi régulier et une écoute constante: tel est l'engagement individuel et collectif des collaborateurs d'ENGIE Green pour des projets structurants, développés dans le cadre d'une éthique rigoureuse.

« **ENGIE GREEN : OPERATEUR HISTORIQUE A L'ORIGINE DE LA 1ERE EOLIENNE RACCORDEE AU RESEAU ELECTRIQUE FRANÇAIS EN 1991** »

20 agences sur toute la France

500 collaborateurs

126 parcs éoliens soit 1676 MW

135 centrales solaires soit 1070 MWc

12 unités de production biométhane

4 GW de projets renouvelables

Une production équivalente à la consommation de plus de 2 millions d'habitants en électricité verte par an



Une production équivalente à la consommation de plus de 2 Millions de personnes

1.3.3. Un savoir-faire internalisé

De la prospection à l'exploitation, un expert dans chaque domaine

Chez ENGIE GREEN, le chargé de projets est l'interlocuteur principal auprès des services internes et externes. Il supervise les expertises environnementales, paysagères et techniques, et coordonne toutes les étapes jusqu'à la construction du parc. Les ressources mises à disposition pour le développement du projet sont organisées en équipe dédiée sous la coordination du chef de projet. Bénéficiant de la force de l'organisation d'ENGIE Green et du dynamisme de son effectif, l'équipe de projet regroupe en son sein tous les domaines d'expertise.

La garantie d'indépendance et de transparence

Des bureaux d'études indépendants, externe à ENGIE Green sont mandatés pour réaliser les études d'impact du projet. Ces experts peuvent être amenés à venir présenter le résultat de leurs études aux collectivités lors des réunions de suivi.

La construction : des compétences internes intégrées, un savoir-faire éprouvé

La Société ENGIE Green assure, le suivi et la gestion du chantier de construction du parc.

Possédant toutes les compétences nécessaires dans ses effectifs, ENGIE Green détache une équipe sous la direction d'un responsable de construction. Nous supervisons les achats et la construction des installations. L'équipe interne chargée des travaux gère également les actions de génie civil, le montage des machines et le raccordement

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR OU PRESENTATION DU PORTEUR DU PROJET

nécessaire au chantier. Les chantiers sont confiés préférentiellement aux entreprises locales. Le montage des machines sera réalisé par son fabricant.

Par ailleurs, l'ensemble du chantier sera suivi par un bureau de contrôle indépendant pour la coordination et le contrôle des travaux.

[L'Exploitation, la Maintenance et la Supervision de nos parcs : des parcs aux caractéristiques diverses, un retour d'expérience inégalé](#)

La société ENGIE Green possède les compétences nécessaires pour assurer la gestion de l'exploitation, la maintenance et la surveillance des parcs éoliens.

La gestion de l'exploitation, la maintenance et la surveillance sont assurées par les équipes d'ENGIE Green déployées sur le territoire national sur 9 agences d'exploitation et de maintenance au plus près des installations.

ENGIE Green dispose de deux centres de conduite et d'exploitation (CCE) qui assurent le suivi et la conduite de la production 24heures/24 et 7Jours/7.

La maintenance des machines sera confiée pour partie ou entièrement au turbinier retenu, selon les dispositions contractuelles entre ce dernier et ENGIE Green.

« ENGIE GREEN A DEVELOPPE UNE EXPERTISE UNIQUE DANS LES DOMAINES DU DEVELOPPEMENT, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EXPLOITATION DES PARCS EOLIENS ET SOLAIRES. TOUS LES METIERS EXPERTS NECESSAIRES A LA BONNE REALISATION D'UN PARC EOLIEN SONT INTEGRES AU SEIN DE L'ENTREPRISE, CE QUI LUI CONFERE UN SAVOIR-FAIRE INEGALE »

[Des équipes au service de la sécurité de nos installations 24h/24, 7j/](#)

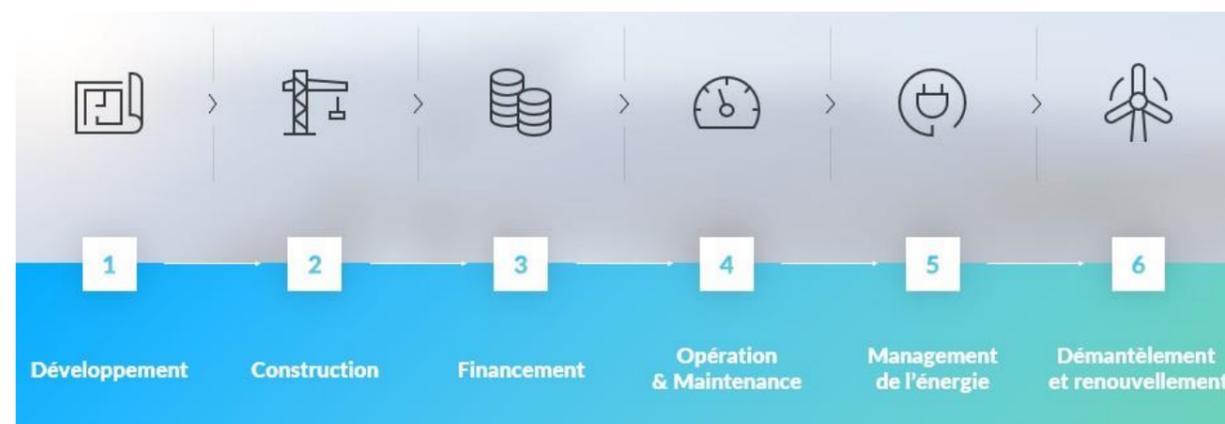
Les parcs éoliens et solaires d'ENGIE Green font l'objet d'une surveillance permanente. Les techniciens d'exploitation et de maintenance, situés à proximité des sites, interviennent régulièrement et garantissent le bon fonctionnement des installations, leur performance en termes de sécurité et de production.

- Conduite, astreinte et surveillance 24h/24 et 7jrs/7
- Sécurisation des parcs
- Gestion des données pour l'optimisation de la performance des parcs
- Opérations de maintenance préventives (entretien des machines) et curatives (interventions tout en minimisant au maximum le temps d'arrêt des éoliennes).

Les exploitants sont en contact direct avec les élus, les riverains les exploitants agricoles, les administrations, les bureaux d'études pour les études acoustique ou avifaune et ENEDIS pour l'acheminement électrique.

ENGIE Green bénéficie par ailleurs de l'engagement du Groupe ENGIE dans les énergies renouvelables et la digitalisation de ses activités.

L'application Darwin® offre ainsi la possibilité de suivre en temps réel sur internet la production des parcs éoliens et solaires reliés à notre Centre de Conduite des Énergies Renouvelables. La gestion de ces données est associée à une supervision 24/24 des installations en lien avec les équipes sur le terrain, pour optimiser la sécurité et la productivité des parcs



1.4. Les capacités financières d'ENGIE Green et d'Aganaguès

Le calendrier de l'investissement et des charges financières d'un parc éolien constitue une spécificité de la profession. En effet, l'intégralité de l'investissement est réalisée avant la mise en service de l'installation. Les charges d'exploitation et les frais de maintenance intervenant après la mise en service sont ensuite très faibles par rapport au montant de l'investissement initial et très prévisibles dans leur montant et dans leur récurrence. Le détail des capacités financières des porteurs de projet est présenté dans le dossier de demande d'autorisation environnementale au chapitre 2.5.

2. Présentation générale du projet

2.1. Localisation du projet



REGION OCCITANIE

DEPARTEMENT : HAUTE-GARONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : BASSIN AUTERIVAIN HAUT-GARONNAIS

COMMUNE : CINTEGABELLE

Le site d'implantation retenu s'étend au sud de la commune de Cintegabelle, dans le département de la Haute-Garonne (31), en limite avec le département de l'Ariège (09).

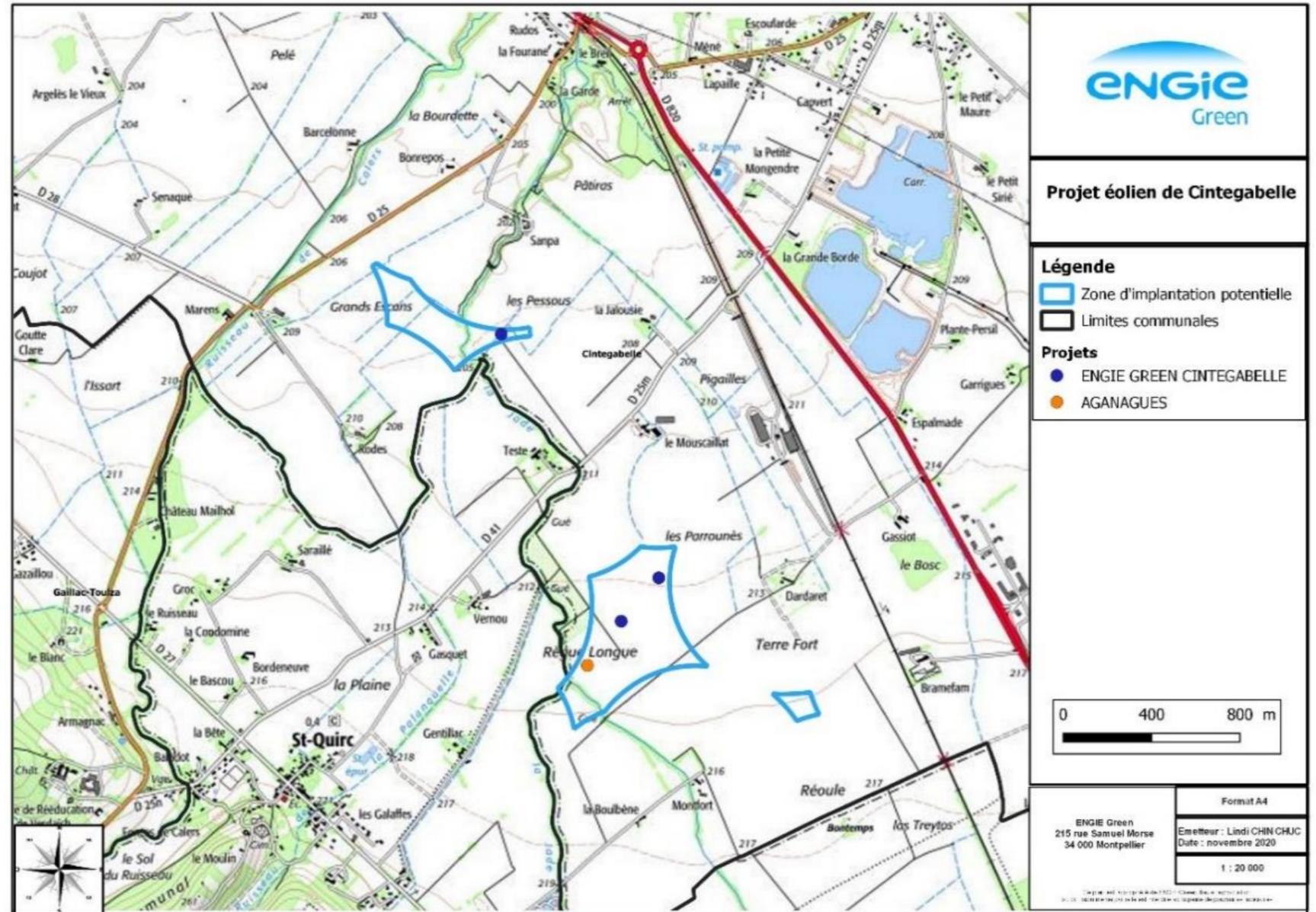


Figure 2. Localisation du projet éolien de Cintegabelle

2.2. Initiation du projet et choix de la zone d'implantation

Lors de la conception du projet éolien de Cintegabelle c'est le SRCAE de l'ex-région Midi-Pyrénées et son annexe le Schéma Régional Éolien (SRE) qui ont été pris en compte et fortement orienté le choix du site d'implantation. Le choix de la zone d'étude s'est fait par une analyse cartographique qui a permis de confronter plusieurs éléments essentiels à la création d'un parc éolien : contraintes techniques, paysagères, naturalistes et le potentiel éolien présents dans le département de la Haute-Garonne.

Les enjeux naturalistes ont participé au choix du site d'implantation du projet éolien de Cintegabelle. Dès la conception du projet, il a été choisi d'éviter et de s'éloigner au mieux des zones de protection réglementaire ou de gestion contractuelle (Natura 2000, ZNIEFF de Type I et II, APPB, réserves naturelles nationales et régionales, espaces naturels sensibles, zones humides).

A l'échelle de la Haute-Garonne, compte tenu des contraintes techniques liées aux radars et couloirs aériens, des enjeux naturalistes, du gisement éolien, des distances d'éloignement réglementaires vis-à-vis des habitations, du contexte paysager et des parcs éoliens déjà présents dans le Lauragais, le porteur de projet s'est intéressé à l'intercommunalité du Bassin Auterivain Garonnais, puis à la commune de Cintegabelle. Cette analyse est détaillée dans le chapitre 6.1.3 de l'étude d'impact.

2.2.1. Un projet qui s'inscrit dans des objectifs nationaux et régionaux

Face à la raréfaction des énergies fossiles et aux dangers liés au changement climatique, la France a fait le choix de fixer des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables. L'éolien terrestre occupe une part importante de ce bouquet énergétique futur, avec un seuil à atteindre de 20 000 MW installés sur le territoire français à l'horizon 2020. Le projet de parc éolien de Cintegabelle s'inscrit dans cet objectif en proposant l'installation de plusieurs éoliennes permettant la production d'une énergie locale et durable.

Les objectifs de développement des énergies renouvelables (EnR) en France, pour la période 2019-2028 sont actuellement fixés par le décret n° 2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie. Concernant l'éolien terrestre, l'objectif fixé par ce texte est une puissance totale installée de 24 100 MW au 31 décembre 2023 et entre 33 200 MW (option basse) et 34 700 MW (option haute) au 31 décembre 2028.

Notons qu'au 30 juin 2020 la puissance éolienne terrestre installée en France (métropole et DOM) était de 17 000 MW.

OBJECTIF 2030 DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES EN OCCITANIE X 2,4 DE CAPACITE EOLIENNE INSTALLEE (PAR RAPPORT A 2015). »

Le SRADDET Occitanie adopté en 2020 encourage à développer de nouveaux modèles de production énergétique co-produits avec les habitants/citoyens. Le projet de Cintegabelle est un précurseur en la matière.

2.2.2. Une volonté locale

Le projet de parc éolien de Cintegabelle répond aux objectifs de transition énergétique du SCOT du Pays sud Toulousain, dont la commune de Cintegabelle fait partie, tout en respectant les objectifs en matière de paysage et de biodiversité.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Toulousain a été adopté, le 29 octobre 2012. Il prend en compte, en particulier, le plan climat. Les objectifs stratégiques déclinés dans le SCoT permettent de définir l'orientation du territoire jusqu'en 2030, pour :

- Organiser un développement équilibré à l'horizon 2030 ;
- Préserver et organiser le territoire pour les générations futures ;
- Conforter l'autonomie économique du territoire ;
- Assurer une urbanisation durable pour tous ;
- Promouvoir une mobilité pour tous et une accessibilité.

Le projet de parc éolien de Cintegabelle est compatible avec le SCoT du Pays Toulousain. Il permettra ainsi de participer à la transition énergétique et de préserver le territoire pour les prochaines générations.

La volonté du territoire a d'ailleurs été confirmée le 20 juin 2013, lorsque la communauté de communes de la Vallée de l'Ariège (devenue en 2017 la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais) a délibéré favorablement pour autoriser la société Futures Energies (devenue ENGIE Green en 2016) à poursuivre le développement d'un projet éolien sur son territoire.

2.2.3. Un secteur en zone favorable du Schéma Régional Éolien

Lors de la conception du projet éolien de Cintegabelle le Schéma régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) de l'ex-région Midi-Pyrénées et son annexe le Schéma Régional Éolien (SRE) ont été pris en compte.

Le SRE définit les zones favorables au développement de l'éolien. Ce schéma prend en compte d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales. Au total 28 zones favorables au développement éolien ont été identifiées sur l'ex région Midi-Pyrénées. **La commune de Cintegabelle est située dans une zone favorable à l'éolien.**

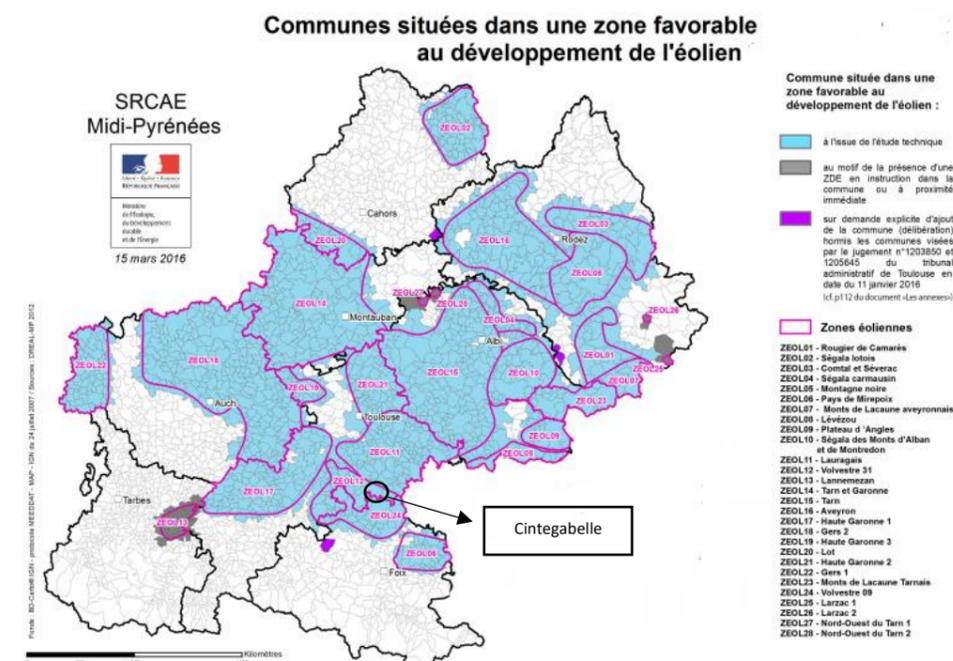


Figure 3. Zones favorables à l'éolien (Source: SRCAE Midi-Pyrénées)

2.2.4. Un gisement de vent important

L'étude du gisement de vent est indispensable à la validation d'un projet pertinent et au dimensionnement des éoliennes mises en place. C'est notamment à partir de cette étude que se base le calcul de production énergétique du parc éolien qui déterminera sa faisabilité technico-économique.

Dans le cas de ce projet, l'étude du gisement éolien s'est appuyée sur les données enregistrées lors de deux campagnes de mesures de vent : la première ayant été réalisée entre avril et décembre 2015, avec un mât de mesures de 82 m de haut et la seconde, a eu lieu entre les mois d'avril 2016 et novembre 2017, avec un mât de mesures de 80 m de haut.

Ainsi, l'étude fine du gisement de vent et la configuration du site ont permis de déterminer **plusieurs gabarits d'éoliennes adaptés aux particularités du site.**

La vitesse moyenne du site à une hauteur de **100 mètres est de 5,8 m/s** et les vents dominants sont **principalement dirigés en direction du sud-est et du nord-ouest** compte tenu du couloir formé par la vallée de l'Ariège.

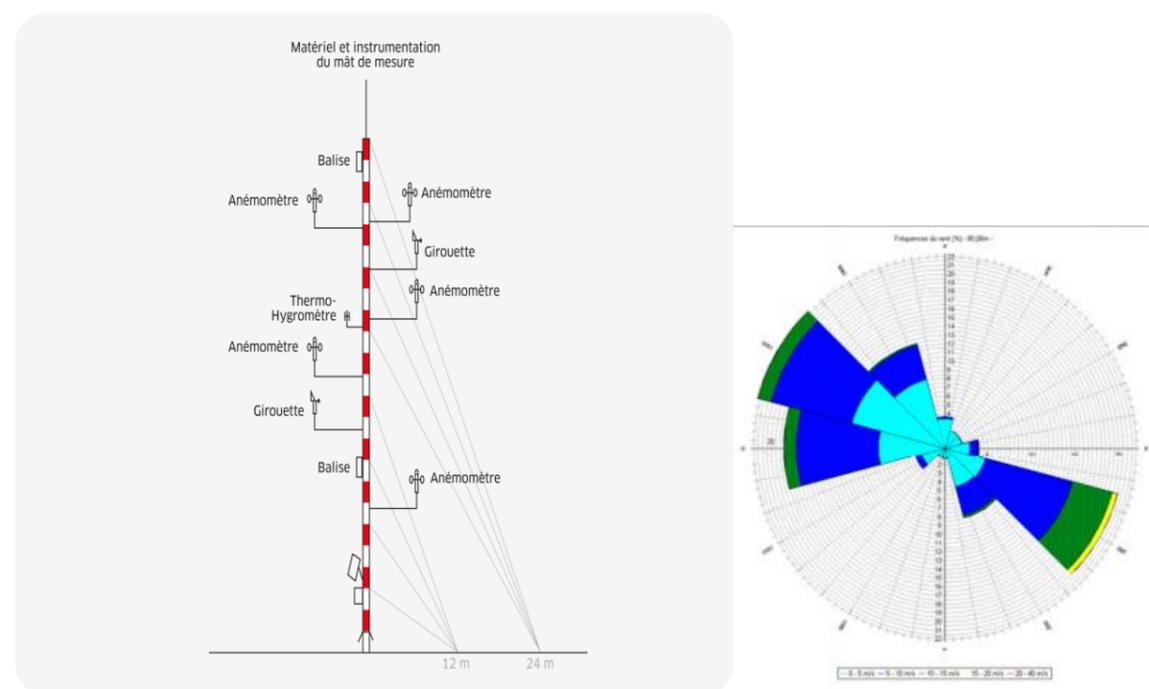


Figure 4. Mât de mesure et rose des vents du site

2.2.5. Une zone éloignée des habitations

De façon à ce que le projet soit conforme avec l'article L.515-44 du code de l'environnement, à savoir que toute éolienne doit respecter un éloignement minimum de toutes habitations et zones destinées à l'habitation telles que définies dans les documents d'urbanisme de 500 m minimum, c'est l'ensemble des emprises incluses dans ces périmètres qui a été définitivement écarté.

Ce travail préliminaire a permis de **dessiner les contours des zones d'implantation potentielle** comme le montre la carte suivante.

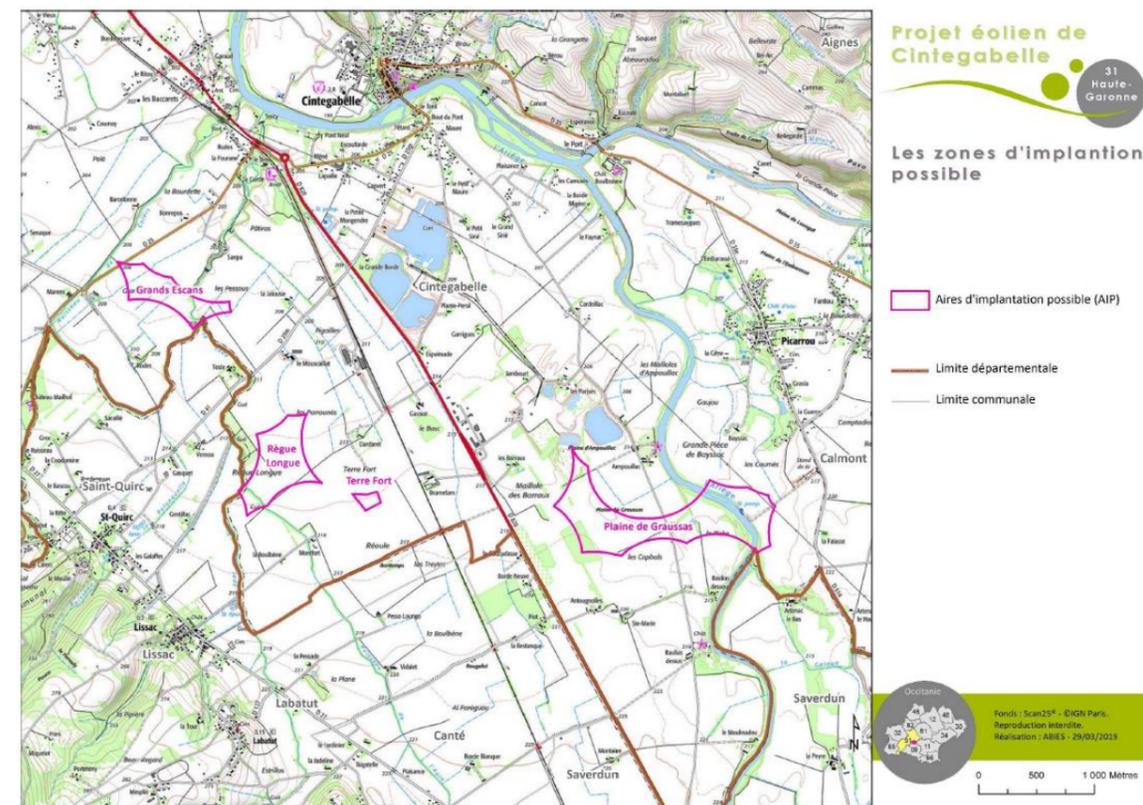


Figure 5. Zones d'implantation potentielle du projet éolien de Cintegabelle

2.2.6. Un site respectueux des enjeux naturalistes

Dès la conception du projet, il a été choisi d'éviter et de s'éloigner au mieux des zones de protection réglementaire ou de gestion contractuelle (Natura 2000, ZNIEFF de Type I et II, APPB, réserves naturelles nationales et régionales, espaces naturels sensibles, zones humides).

Au niveau de la zone d'implantation du projet, les seuls zonages réglementaires présents sont les suivants, qui sont corrélées à l'existence du cours de l'Ariège et de ses ripisylves :

- Natura 2000 - Zone Spéciale de Conservation « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste ». Ce site désigne les cours de la Garonne et ses principaux affluents en Midi-Pyrénées : Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste.
- ZNIEFF I – « Cours de l'Ariège ».
- ZNIEFF II – « L'Ariège et ses ripisylves »

Les porteurs du projet, ont donc décidé d'abandonner la zone d'implantation la plus à l'est (Plaine de Graussas) qui présentait les enjeux naturalistes le plus forts et d'implanter les éoliennes à l'ouest du site.

2.2.7. Un site libre de contraintes techniques

Les zones étudiées sont libres de contraintes et de servitudes techniques réglementaires rédhibitoires aux équipements d'un parc éolien, comme les zones de protection d'un radar météorologique ou d'un couloir aérien par exemple.

Après consultation du ministère de la Défense, de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) et de Météo France en 2014 et 2015, ces 3 services ont donné des avis favorables pour l'implantation des éoliennes sur le site envisagé sur la commune de Cintegabelle.

2.2.8. Un site respectueux du contexte paysager et patrimonial

Afin de définir les enjeux paysagers du territoire, un des premiers documents analysés a été le SRE Midi-Pyrénées qui définit les critères de sensibilité paysager du territoire vis-à-vis de l'éolien ainsi que les contraintes liées au patrimoine.

En ce qui concerne les sensibilités paysagères du territoire, la plus grande surface du département de la Haute-Garonne est soumise à des sensibilités moyennes. Cependant, à l'échelle intercommunale du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, ce sont six communes qui sont dans des zones à sensibilité paysagère faible, la commune de Cintegabelle est une d'entre elles.

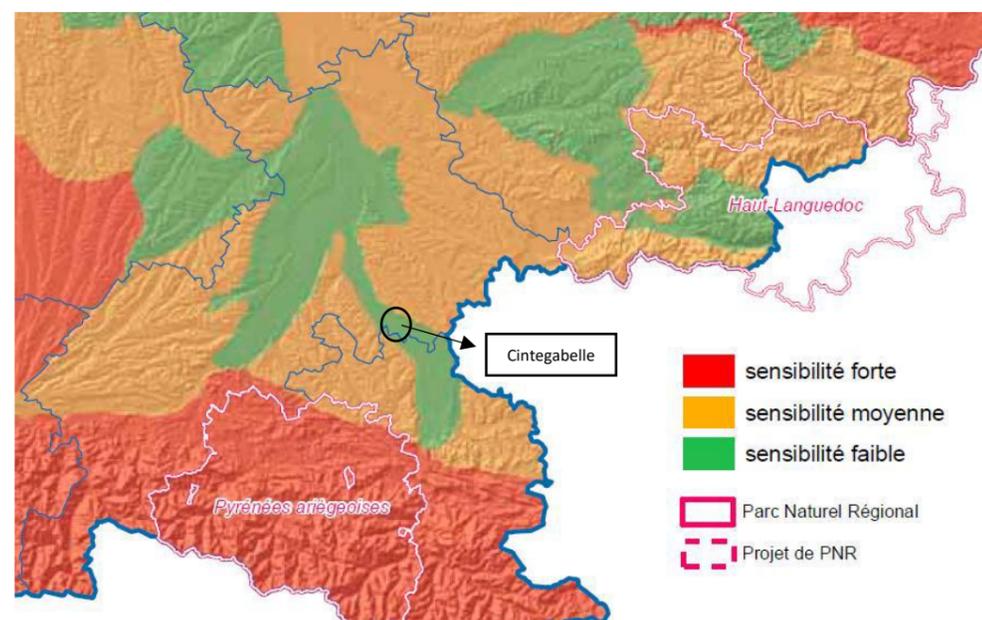


Figure 6. Sensibilité paysagère du département de la Haute-Garonne (source : SRE Midi-Pyrénées)

Par rapport aux enjeux patrimoniaux indiqués dans le SRE, la commune de Cintegabelle est localisée dans une zone soumise à des contraintes moyennes.

2.2.9. Un raccordement électrique techniquement et économiquement réalisable

Le réseau électrique externe relie les postes de livraison au poste source (réseau public de transport d'électricité). Ce raccordement n'est pas réalisé par le concepteur du projet éolien mais par le gestionnaire du réseau de distribution, ENEDIS. Il sera entièrement enterré.

Une réflexion a été menée pour déterminer un tracé hypothétique du raccordement électrique depuis les postes de livraison électrique du parc éolien jusqu'au poste source La Mouillone (sur la commune d'Auterive). La réflexion du tracé a été guidée par son emplacement sous des pistes créées pour accéder au parc éolien et des emprises goudronnées existantes (D41, D12, D12e, D622). Ce raccordement d'une distance d'environ 15 km sera réalisé par ENEDIS en souterrain. La faisabilité de cette solution sera déterminé par ENEDIS une fois l'autorisation environnementale obtenue.

2.3. Historique du projet

2.3.1. Une étude engagée dès 2008

ENGIE Green (ex Futures Energies) débute en 2008 une étude du territoire du département de la Haute-Garonne pour identifier des sites propices à l'implantation d'éoliennes. A l'échelle départementale, compte tenu des enjeux naturalistes, des contraintes techniques liées aux radars et couloirs aériens, du gisement éolien, du contexte paysager et du contexte éolien, le porteur de projet s'intéresse à l'intercommunalité de la Vallée de l'Ariège (devenue la communauté des communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais en 2017).

L'analyse se poursuit et une zone favorable au développement d'un projet éolien est identifiée sur la commune de Cintegabelle. A l'automne 2011, la société ENGIE Green rencontre les élus de la communauté de communes de la Vallée de l'Ariège, puis en 2012 elle présente le projet au Pays du Sud Toulousain.

La bonne acceptation et la volonté de développement locale durable amène le conseil communautaire à prendre une délibération favorable en juin 2013 autorisant la société ENGIE Green à étudier la faisabilité technique d'un projet éolien sur la zone identifiée et à contacter les propriétaires des parcelles concernées par cette zone d'étude. Une réunion d'information à destination des propriétaires est organisée en août 2013. Plus tard, en septembre 2014, le Conseil Municipal de Cintegabelle délibère à l'unanimité pour accepter l'installation d'un mât de mesure du vent sur la commune sous réserve de la mise en place d'une concertation large et claire avec la population.

2.3.2. La concertation publique autour du projet

En décembre 2014, les premières permanences publiques sont organisées par ENGIE Green sur la commune de Cintegabelle et les communes limitrophes de Saint-Quirc et Lissac, toutes les deux situées dans le département de l'Ariège.

2.3.3. A l'écoute de tous les acteurs locaux

2.3.3.1. Les échanges avec les services de l'Etat et les associations

Les consultations auprès des services et organisations instructeurs de projets éoliens dans le département sont réalisées, aucune servitude contrevenant à l'exploitation de l'énergie éolienne sur le site identifiée dans la commune de Cintegabelle, n'est identifiée.

C'est au printemps 2014 que les premières expertises naturalistes sont lancées, constituant le premier investissement d'ENGIE Green pour l'étude de faisabilité du projet éolien. Par la suite l'expertise paysagère est lancée.

En mars 2015, ENGIE Green présente en pôle éolien, aux différents services de l'Etat, les prémices du projet. Une nouvelle session de rencontres avec les services de la DDT 31 et de la DREAL est programmée en juin 2015. Une consultation plus large des acteurs locaux est alors organisée intégrant des échanges avec l'association Nature Midi-Pyrénées (actuellement Nature en Occitanie) et la Fédération des Chasseurs de Haute-Garonne. Plus tard, ces deux acteurs, seront associés directement au projet : les données naturalistes de l'association ont été pris en compte pour compléter le volet naturel de l'expertise naturaliste et la Fédération de Chasseurs est devenue partenaire du projet pour la mise en place des mesures agroécologiques.

Au cours de l'année 2015, un mat de mesure de vent permet de confirmer et affiner le potentiel éolien du site. Une nouvelle campagne de mesure de vent sera réalisée entre avril 2016 et novembre 2017.

2. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

En avril 2016, des sonomètres sont placés au niveau des habitations entourant le projet éolien. Le bureau d'études Gamba est celui missionné par la société ENGIE Green pour identifier les bruits résiduels des habitations situées à proximité des zones d'implantation potentielle du projet. Cette campagne se déroule du 4 au 29 avril 2016, en continu, auprès de 12 riverains. Ainsi, sur cette période des micros-enregistreurs (sonomètres) sont installés à l'extérieur des douze habitations. Cette campagne de mesures a été couplée avec un relevé météorologique permettant de déduire l'évolution du niveau sonore aux habitations en fonction des vitesses de vent, à savoir ouest nord-ouest et sud sud-est.

En mai 2016, l'évolution du projet est présentée aux élus des communes ariégeoises limitrophes du site éolien (Lissac Saint Quirc et Saverdun). C'est depuis cette date qu'ENGIE Green a engagé le dialogue avec l'association Les Energies d'Aganaguès pour construire un projet avec une dimension citoyenne.

2.3.3.2. La création d'un comité local éolien

En juillet 2015, la commune de Cintegabelle délibère pour encadrer la concertation autour du projet et définir les modalités de création d'un comité local éolien. Les objectifs principaux du comité éolien sont : informer efficacement la population, garantir les moyens d'expression nécessaires vis-à-vis du projet et créer un lieu d'échange entre les acteurs concernés par le projet.

“ LES OBJECTIFS DU COMITE EOLIEN SONT DE CREER UNE INTERFACE ENTRE ENGIE GREEN ET LA POPULATION LOCALE A TRAVERS LES ELUS ET MEMBRES D'ASSOCIATIONS ET D'ORGANISMES DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT ”



Le Comité Eolien est composé de 30 membres : élus de la majorité et de l'opposition municipale de Cintegabelle, élus des communes voisines et de la communauté de communes, citoyens, représentants d'associations (Nature Midi-Pyrénées) et d'autres organismes et entreprises concernées, ainsi que les porteurs du projet. Chaque membre a un suppléant, qui est invité à la réunion constitutive. Le suppléant peut participer aux réunions en l'absence du titulaire.

La présidence du Comité est assurée par l'AREC Occitanie (précédemment nommé SPL ARPE). Dans ce cadre, l'AREC : anime toutes les réunions en proposant un règlement intérieur inspiré de son expérience dans la concertation, établit le déroulement et l'ordre du jour de la réunion en concertation avec le comité et la société ENGIE Green, garantie à chaque membre du comité le droit à la parole et la transmission d'éléments présentés. Il est défini que quatre réunions par an auront lieu et débuteront en 2016 .

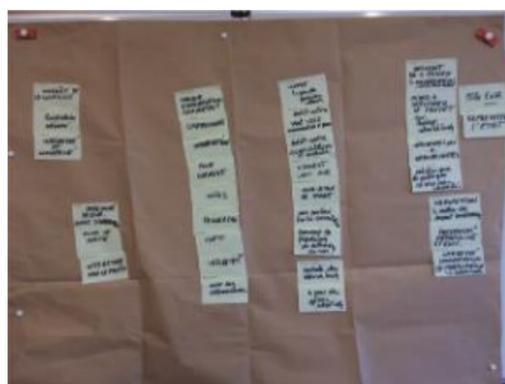


Figure 7. Première réunion du comité éolien

Le comité s'est réuni 10 fois au total, chaque rencontre a fait l'objet d'un compte rendu, publié sur le site Internet de la Mairie de Cintegabelle. Un bilan du fonctionnement 2016-2018 de ce Comité a été produit par l'AREC. Tous ces éléments se trouvent dans l'annexe 2 de l'étude d'impact. Ce bilan conclu de la façon suivante :



“ L'ACTIVITE DU COMITE EOLIEN A PERMIS UNE ACCULTURATION DES MEMBRES DU COMITE AUX PROBLEMATIQUES LIEES A LA PRODUCTION D'ENERGIE EOLIENNE ET PLUS LARGEMENT AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ENERGETIQUE. UNE DEMARCHE UTILE A L'EVOLUTION DU PROJET EOLIEN GRACE A LA MISE EN PLACE D'UN CLIMAT DE CONFIANCE ET UN DEVELOPPEUR QUI A SU JOUER LA CARTE DE LA TRANSPARENCE. ”

UN RETOUR D'EXPERIENCE QUI POURRA ETRE CAPITALISE ET ENRICHIS POUR D'AUTRES PROJETS MAIS AUSSI SERVIR A D'AUTRES TERRITOIRES. ”



2.3.4. Prise en compte des attentes du territoire et des enjeux environnementaux du site

2.3.4.1. Un partenariat avec « les Energies d'Aganages » pour un projet à dimension citoyenne

Depuis 2016, le projet éolien de Cintegabelle a pris pour partie une dimension citoyenne. En effet, des habitants du territoire ont indiqué à ENGIE Green leur volonté de développer un projet de parc éolien citoyen. Ces habitants se sont ensuite regroupés, en mai 2016, au sein de l'association « Les Energies d'Aganaguès ». Cette association et ENGIE Green ont continué à tisser des liens jusqu'à conclure un accord de partenariat, en octobre 2018.

Dans le cadre du partenariat, la société ENGIE Green exploitera trois des quatre éoliennes en projet. L'association Les Energies d'Aganaguès quant à elle, exploitera une des quatre éoliennes. Le projet de l'association Les Energies d'Aganaguès est lauréat 2018 de l'Appel à Projet « Energies Coopératives et Citoyenne » de la région Occitanie et de l'Ademe.

2.3.4.2. Une concertation préalable

Une concertation préalable a été réalisée du 27 novembre 2018 au 31 janvier 2019, avec une mise à disposition d'information pour le public sur l'évolution du projet. Les informations ont été mises à disposition à la mairie de Cintegabelle et de Saint-Quirc, des permanences publiques ont également été organisées (27/11/18 et 29/01/19 à Saint-Quirc et 28/11/18 et 30/01/19 à Cintegabelle), les porteurs de projet ont été présents pour répondre à toutes les questions du public. En parallèle, une réunion publique d'informations et d'échanges s'est tenue par Les Energies d'Aganaguès le 25 janvier 2019. Une note de synthèse de la concertation préalable est présentée en annexe 2 de l'étude d'impact.

2.3.4.3. Une attention portée à la compatibilité avec les activités agricoles du site

De manière générale, la faible emprise des aménagements liés au parc éolien entraîne un impact faible sur des surfaces agricoles. Par ailleurs, en phase d'exploitation, le parc éolien de Cintegabelle n'aura aucune incidence sur les équipements agricoles (clôtures, système de drainage, etc.).

Il est à ajouter que lors de l'étude préalable à la compensation collective agricole, réalisée par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, l'évaluation des 4ha impactées par l'ancien projet de 5 éoliennes a été estimée à 32 410 €. Ce montant correspond à l'investissement nécessaire pour reconstituer le potentiel agricole perdu par les 4 ha impactées en phase exploitation.

Les porteurs de projet (ENGIE GREEN CINGEGABELLE et AGANAGUES) ont pris en compte le contexte agricole important du site et ils ont souhaité garder le même montant de compensation agricole pour le nouveau projet éolien de Cintegabelle composé de 4 éoliennes impactant une moindre surface de 2,7 ha en phase d'exploitation. La CDPENAF a validé cette proposition.

2.3.4.4. La procédure de demande des autorisations

En avril 2019, les porteurs de projet ont déposé une première demande d'autorisation environnementale pour 5 éoliennes. Par la suite, le dossier a été complété en novembre 2019 et l'instruction du dossier a été lancée de manière officielle.

Lors de la phase d'instruction, des nombreux échanges ont eu lieu entre les services de l'Etat et les porteurs de projet. Au vu des avis des services instructeurs, les porteurs du projet ont décidé de retirer le dossier afin de retravailler l'implantation et concevoir un projet remanié face aux enjeux environnementaux et paysagers qui avaient été relevés.

Après un travail d'analyse, de réflexion et de concertation avec les services instructeurs, l'implantation retenue comme celle de moindre impact sur l'environnement est constituée de 4 éoliennes (dont 1 sur le secteur de « Grands-Escans » et 3 à « Règue Longue ») et 2 postes de livraison. Par ailleurs, des nouvelles mesures de réduction, comme l'installation des dispositifs d'effarouchement et de régulation des éoliennes en faveur des oiseaux, et de compensation ont été proposées (cf. chapitre 2.8 de ce document).

La nouvelle demande d'autorisation environnementale a été déposée en décembre 2020. Elle est composée des pièces suivantes :

- CERFA de la demande ;
- Note de présentation non technique du projet ;
- Dossier de demande de l'autorisation environnementale ;
- Etude d'impact sur l'environnement et son résumé non technique ;
- Etude de dangers et son résumé non technique ;
- Plans du projet ;
- Expertises environnementales (dont le dossier de demande dérogation d'espèces protégées).

“ LE PARC EOLIEN DE CINTEGABELLE EST ISSU D'UNE CO-CONSTRUCTION ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE, L'ASSOCIATION LES ENERGIES D'AGANAGUES ET ENGIE GREEN ”

2.4. Analyse des variantes étudiées

2.4.1. Justification du site: une zone réduite après le retour des expertises

La zone d'étude initiale du projet éolien est le résultat de la prise en compte de plusieurs critères tels que :

- Les sites naturels protégés ou d'intérêt ;
- Les contraintes et les servitudes locales ;
- Le potentiel éolien du site ;
- La compatibilité avec la planification territoriale ;
- Le potentiel énergétique et l'intérêt d'une production locale et durable ;
- L'environnement social, par un éloignement de tout espace d'habitation ;
- Le respect du patrimoine territorial et paysager ;

Des quatre zones d'implantation potentielles, le projet éolien de Cintegabelle a été développé uniquement sur celle de Grands Escans et de Règue Longue. Les deux autres zones présentaient en effet des niveaux de sensibilité trop élevés pour l'exploitation d'un parc éolien.

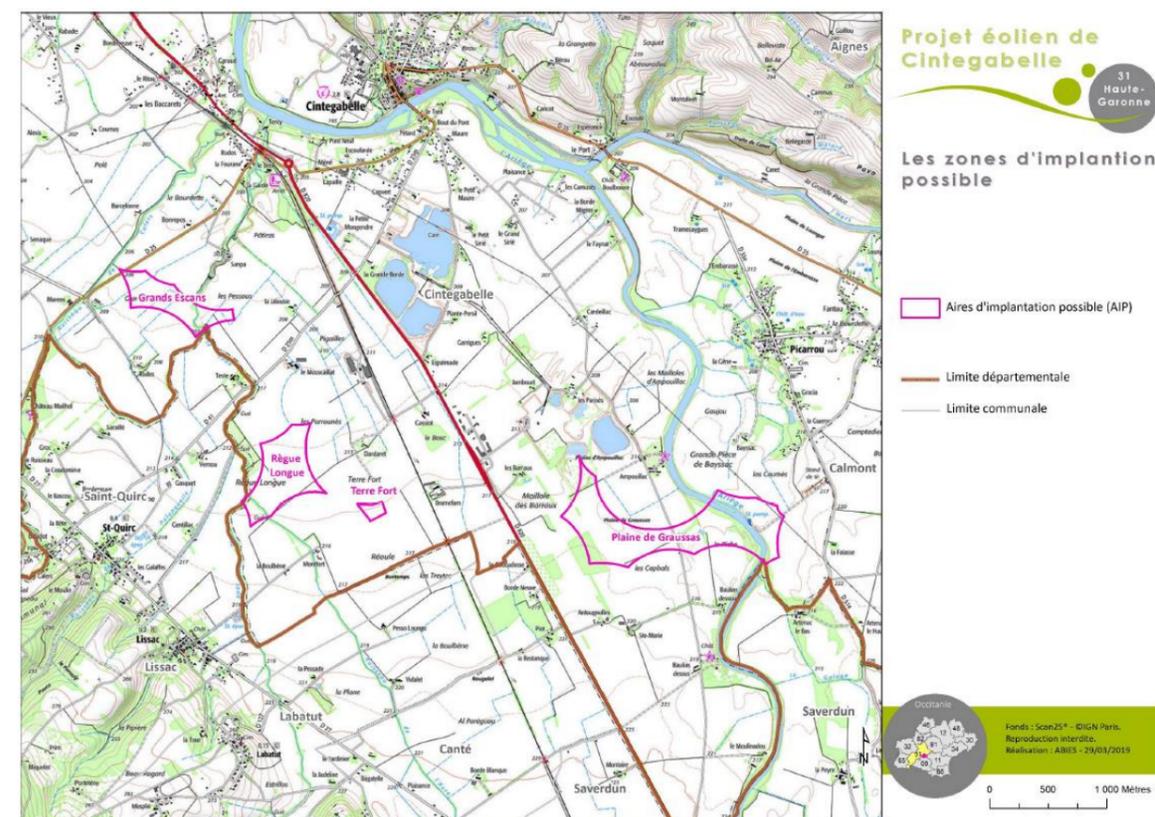


Figure 8. Zones d'implantation étudiées

2.4.2. Analyse des options possibles d'implantation

Six variantes sont proposées dans le dossier. Les six variantes, ont été présentées, discutées et optimisées et sont le fruit d'un long processus itératif permettant d'aboutir au projet le moins impactant et répondant à certains critères importants tels que :

- inscription paysagère favorable (prise en compte des éléments structurants du paysage) ;
- moindre impact sur les habitats naturels et éloignement des zones à fort enjeu ;
- respect d'une distance d'éloignement de 500 m des habitations ;
- recherche du moindre impact acoustique.
- maximisation ou optimisation du potentiel éolien (dépendante de l'emplacement des éoliennes et de la puissance installée) ;

Ci-dessous, les photomontages comparatifs des variantes d'implantation n°1, n°3 et n°6 pour lesquelles les changements sont les plus significatifs :

2. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

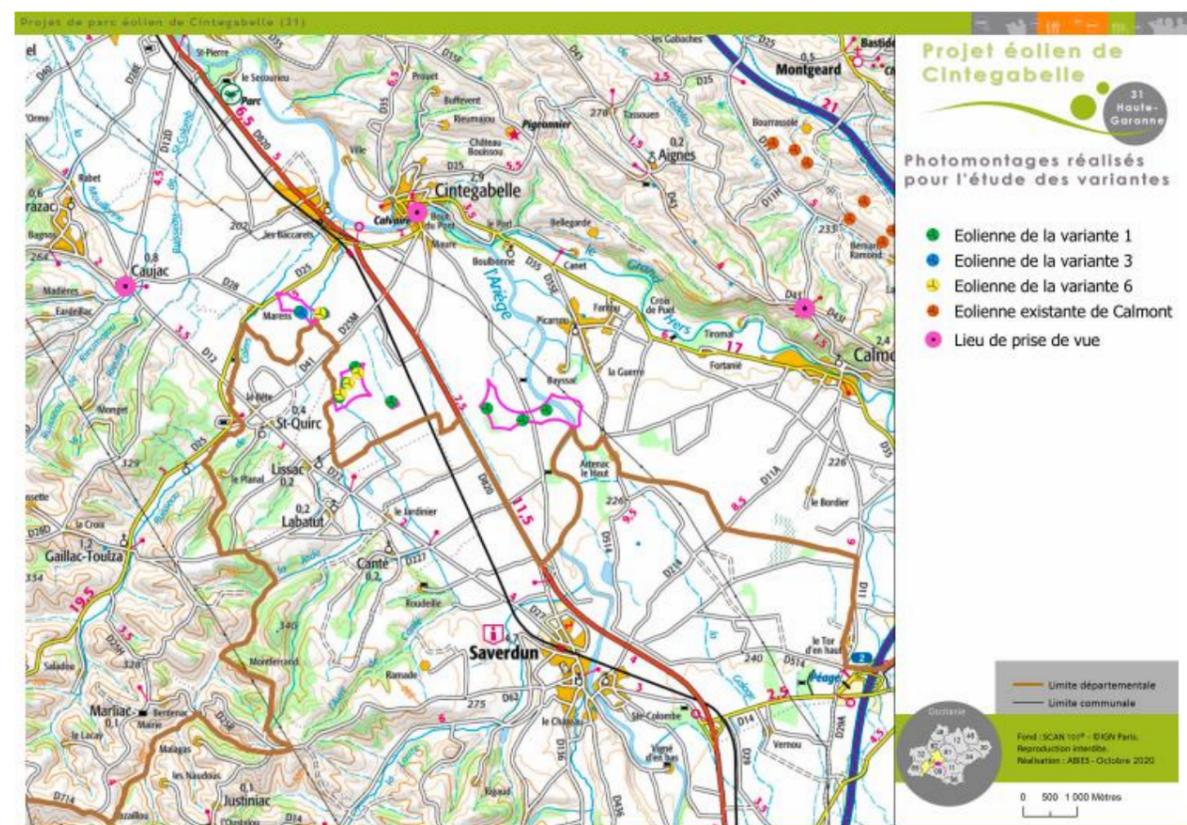


Figure 9. Photomontages depuis le calvaire de Cintegabelle

La définition des six variantes du projet a fait l'objet d'une concertation importante avec la commune de Cintegabelle, les riverains, les propriétaires et les exploitants concernés, mais également avec les services de l'Etat et les différents experts travaillant sur le projet.

Les analyses effectuées ont mis en évidence :

- un niveau d'impact globalement fort (variante 1) à faible (variante n°6) sur le milieu physique au regard des surfaces imperméabilisées (nombres d'éoliennes et chemins d'accès) et du risque de pollution des cours d'eau et du risque inondation notamment. A noter que seul la variante 6 à 4 éoliennes semble à ce titre la moins pénalisante et permet par ailleurs d'éviter la traversée du cours d'eau de la Jade pour raccorder électriquement les éoliennes ;
- un moindre impact potentiel de la variante n°6 sur le milieu naturel. L'effet barrière sur les oiseaux est notamment réduit du fait de la suppression de l'éolienne localisée sur la ZIP Grand-Escans. Cette suppression diminue également le risque de mortalité des chauves-souris utilisant la ripisylve de la Jade pour se déplacer ou se nourrir ;
- un moindre impact sur le milieu humain pour la variante n°6 en raison notamment d'un éloignement potentiellement plus important des riverains et par conséquent, des impacts acoustiques bruts moins importants. Par ailleurs cette variante diminue considérablement les emprises foncières soustraites à l'agriculture ;
- le parti d'aménagement de la variante n°6 offre une lecture d'ensemble du projet améliorée sous la forme d'une ligne (alignement des 3 éoliennes sud) et d'un point (éolienne E1 au nord) suivant un rythme d'implantation de 3+1. Il assure une meilleure insertion paysagère du projet en respectant au mieux les contraintes paysagères comme les autres contraintes des volets des milieux physiques, humains et naturels.

Au vu de ces éléments, la variante n°6 constituée de 4 machines dont 1 sur le secteur de « Grands-Escans » et 3 à « Règue Longue apparaît comme étant l'option d'implantation de moindre impact sur l'environnement ; elle a donc été retenue.

Il est à rappeler qu'en avril 2019, une première demande d'autorisation environnementale avait été déposée. La variante qui avait été retenue lors de ce dépôt était la variante n°3 avec 5 éoliennes. Lors de la phase d'instruction, des nombreux échanges ont lieu entre les services de l'Etat et les porteurs de projet (ENGIE Green et Les Energies d'Aganaguès). Au vu des avis des services instructeurs, les porteurs de projet ont décidé de retirer le dossier afin de retravailler l'implantation et concevoir un projet remanié face aux enjeux environnementaux et paysagers qui avaient été relevés. Suite à un travail de réflexion et de réévaluation des impacts, la nouvelle variante qui a été retenue est la variante 6 avec 4 éoliennes.

2.5. Eléments du projet

2.5.1. Description du parc éolien

Le parc éolien de Cintegabelle est constitué de quatre éoliennes d'une hauteur totale de 150 m. Les quatre éoliennes du parc sont organisées suivant deux alignements :

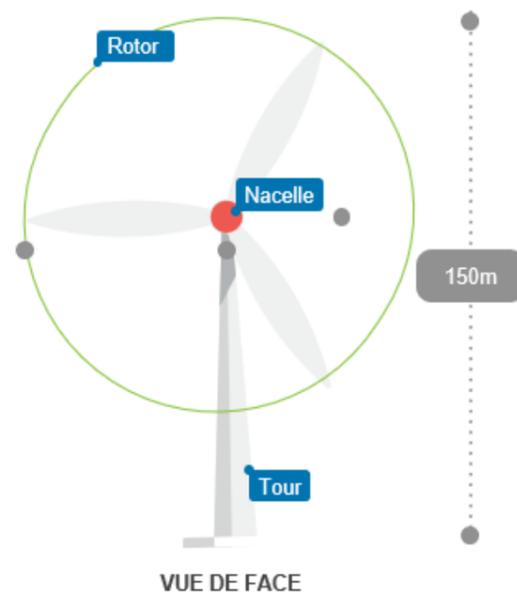
- Une seule éolienne (E1) au nord; et un groupe de trois éoliennes (E2 à E4) au sud, suivant une orientation nord-est / sud-ouest. L'éolienne E1 au nord et le groupe d'éoliennes E2, E3 et E4 sont distants d'environ 1 300 m (éloignement entre E1 et E2).

L'inter distance moyenne des éoliennes (distance de mât à mât pour chacun des groupes), est de 250 m environ pour les éoliennes E2 à E4 tandis que E1 est distante de 1,3 km de l'éolienne la plus proche (E2). Un poste de livraison sera aménagé à proximité de la RD25m pour l'exploitation d'ENGIE GREEN CINTEGABELLE et le second entre les éoliennes E3 et E4 pour l'exploitation d'AGANAGUES.

2. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Le parc éolien sera en effet exploité par deux sociétés, ENGIE GREEN CINTEGABELLE (filiale à 100% d'ENGIE GREEN) et AGANAGUES (société locale et citoyenne). Les éoliennes E1 à E3 seront exploitées par ENGIE GREEN CINTEGABELLE. L'exploitation de l'éolienne E4 sera assurée par la société Aganaguès.

Plusieurs types d'éoliennes peuvent être envisagés, le choix final sera arrêté avant les travaux de construction en fonction des meilleures technologies disponibles à cette date. Quel que soit le modèle retenu, les éoliennes respecteront une hauteur en bout de pale maximale de 150 mètres.



2.5.2. Localisation des éoliennes

Coordonnées géographiques des éoliennes et du poste de livraison							
Équipements	Exploitant	Lambert 93		WGS 84		Z (altitude du terrain en mètres)	Commune d'implantation
		X	Y	X	Y		
Éolienne 1 (E1)	ENGIE Green CINTEGABELLE	579 312	6 245 081	1° 30'48,94"	43° 17'40,83"	208	Cintegabelle
Éolienne 2 (E2)	ENGIE Green CINTEGABELLE	580 015	6 243 973	1° 31'21,01"	43° 17'05,39"	212	
Éolienne 3 (E3)	ENGIE Green CINTEGABELLE	579 843	6 243 778	1° 31'13,57"	43° 16'58,97"	212	
Éolienne 4 (E4)	Aganaguès	579 689	6 243 580	1° 31'06,89"	43° 16'52,46"	214	
Poste de livraison 1 (PDL)	ENGIE Green CINTEGABELLE	579 723	6 244 527	1° 31'07,54"	43° 17'23,16"	210	
Poste de livraison 2 (PDL)	AGANAGUES	579 807	6 243 673	1° 31'12,02"	43° 16'55,53"	213	

Tableau 2. Coordonnées des éoliennes du projet éolien de Cintegabelle

2.6. Description des installations

Un parc éolien est une installation de production d'électricité pour le réseau électrique national par l'exploitation de la force du vent. Le parc éolien de Cintegabelle se compose :

- D'un ensemble de 4 éoliennes ;
- De pistes d'accès et de plateformes de levage ;
- D'un réseau de câbles électriques enterrés assurant dans un premier temps le transfert de l'électricité produite par chaque aérogénérateur vers un ou plusieurs postes de livraison puis, son injection depuis le(s) poste(s) de livraison vers le réseau public ;
- D'un réseau de télécommunication enterré permettant le contrôle et la supervision à distance du parc éolien ;

2.6.1. Le chantier du parc éolien de Cintegabelle se déroulera en plusieurs phases :

- Renforcement et création des chemins d'accès et des aires stabilisées de montage et de maintenance ;
- Décaissement et excavation à l'emplacement de chaque éolienne,
- Réutilisation ou évacuation des terres végétales décapées ;
- Creusement des tranchées et enfouissement des câbles jusqu'aux postes de livraison ;
- Préparation, ferrailage et bétonnage des socles de fondations ;
- Livraison et installation des postes de livraison ;
- Acheminement des mâts, nacelles et pales des éoliennes ;
- Assemblages des pièces et levage des éoliennes ;
- Remise en état de la zone de travail.

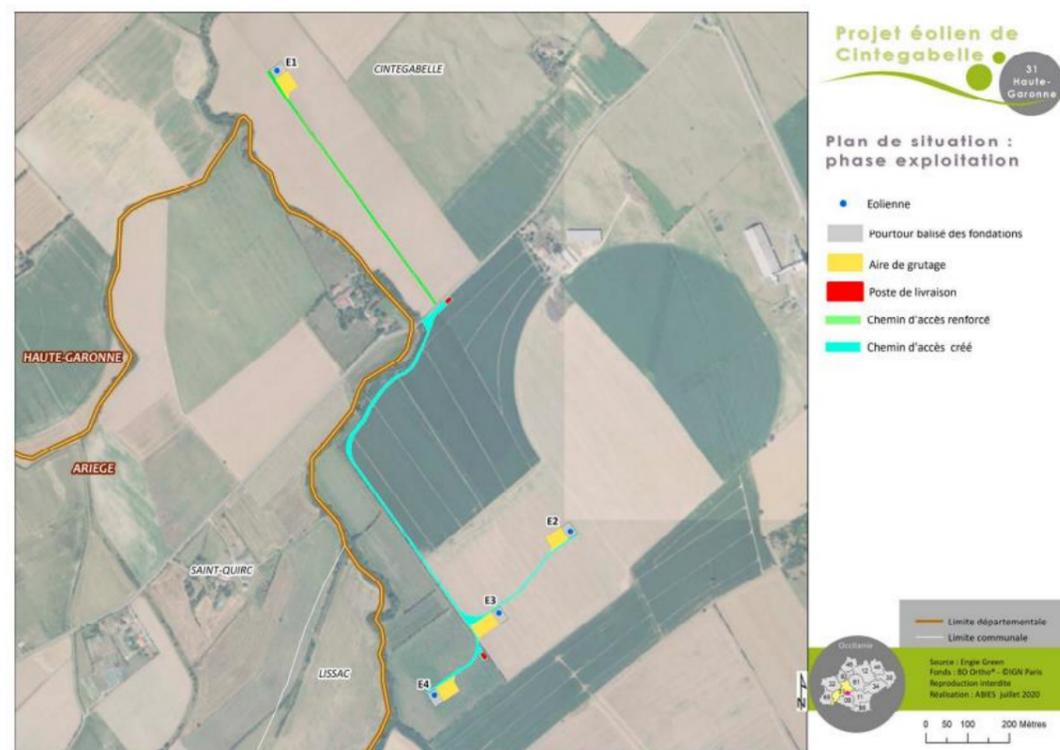


Figure 10. Plan de situation du projet

2.6.2. Accès au site et mise en place des installations

Les chemins d'accès en phase de chantier puis en phase d'exploitation sont définis avec les propriétaires et les exploitants des parcelles. Les porteurs de projet feront intervenir à ses frais des experts pour réaliser un état des lieux avant les travaux et des constats de dégâts aux parcelles seront effectués si nécessaire.

2.6.2.1. Description des accès en phase d'exploitation

Les accès au parc éolien sont prévus au même niveau depuis la route reliant Cintegabelle à St-Quirc dénommée D25m en Haute-Garonne et D41 en Ariège. Ils s'organisent en un double accès, depuis la D25m, et permettent de relier l'éolienne E1 d'un côté et les éoliennes E2 à E4 de l'autre.

Les pistes de desserte interne consistent en : un chemin existant pour accéder à l'éolienne E1 et des pistes à créer pour desservir les éoliennes E2 à E4. Sur les 2 190 ml de pistes nécessaires, 690 ml correspondent à des chemins existants à renforcer et 1 500 ml à des chemins à créer.

Les aménagements permanents seront conservés pendant toute la durée de vie de l'éolienne alors que les aménagements temporaires seront supprimés à l'issue du chantier.

2.6.2.2. Plateforme de montage

Une plateforme de montage sera créée au droit de chacune des éoliennes du parc éolien, afin de permettre le stationnement des grues de levage, des engins de chantier et l'assemblage des différentes composantes de l'éolienne (éléments du mât, pales, moyeu et nacelle). Le projet éolien de Cintegabelle comprend l'aménagement de 4 plateformes situées aux pieds des éoliennes pour faciliter les opérations d'entretien et de maintenance en phase exploitation. Chaque plateforme correspond à une emprise au sol de 1 925 m², soit un rectangle de 55 m de long et 35 m de large. Ces aires techniques permanentes sont des éléments surfaciques, traitées comme les pistes, en gravés naturelles concassées sans revêtement.

Le très faible relief du site permet aussi de minimiser les terrassements nécessaires et les talutages autour de ces surfaces techniques. Les plateformes seront ainsi réalisées au plus près du terrain naturel.

Les fondations des éoliennes seront remblayées avec les terres préalablement décapées. La hauteur des terres remises en place sera de 2 mètres au niveau des bords extérieurs de la fondation et de 1 mètre autour du mât.

Enfin, l'aménagement des fondations et des plateformes ne nécessitera aucun abattage d'arbre ou de haie.



Figure 11. Opération de levage

2.6.2.3. Fondations

Compte tenu de leurs dimensions et de leurs poids, les éoliennes sont fixées au sol par le biais de fondations en béton armé enterrées.

Le type et le dimensionnement exacts des fondations suivront les recommandations de l'expertise géotechnique préalable d'Antea Group (Cf. consultable en intégralité dans le dossier « expertises environnementales » du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale). Par ailleurs, une expertise géotechnique complète aura lieu avant le démarrage de la phase chantier. La profondeur d'assise des fouilles ne dépassera pas 3 mètre de profondeur par rapport au terrain naturel de façon à ne pas porter atteinte à la nappe sous-jacente. Ces fondations seront similaires à celles ci-après, de forme ronde, de 20 m de diamètre environ, et le diamètre du fût sera d'environ 4 mètres.

Remarque : les dimensions présentées ci-avant correspondent aux standards des fondations nécessaires pour les éoliennes les plus massives parmi les quatre gabarits envisagés.

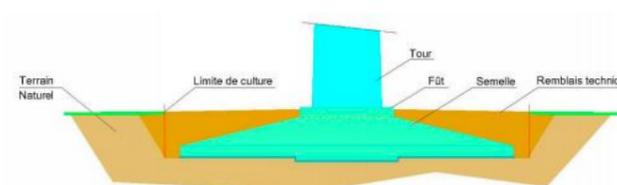


Figure 12. Coupe d'une fondation



Figure 13. Fondation terminée

2.6.2.4. Poste de livraison

Le poste de livraison est le nœud de raccordement de toutes les éoliennes avant que l'électricité ne soit injectée dans le réseau public. Il sert d'interface entre le réseau électrique en provenance des éoliennes et celui d'évacuation de l'électricité vers le réseau ENEDIS.

La localisation exacte de l'emplacement du poste de livraison est fonction de la proximité du réseau inter-éolien et de la localisation du poste source vers lequel l'électricité est ensuite acheminée. Le poste doit être accessible en voiture pour la maintenance et l'entretien.

Un certain nombre d'autres éléments doit être pris en compte avant l'implantation du poste de livraison. Il s'agit d'identifier un lieu permettant de satisfaire à la fois :

- aux contraintes techniques : en raison des différents éléments qui le compose, le poste de livraison présente des caractéristiques de longueur et de fonction précises ;
- aux contraintes paysagères : intégrer le poste de livraison aux éléments existants du paysage foncier (topographie, végétation..).

Deux postes de livraison sont nécessaires pour assurer la gestion d'exploitation du parc éolien de Cintegabelle par les deux sociétés (ENGIE GREEN CINGTEGABELLE avec trois éoliennes (E1 à E3) et la société AGANAGUES, avec une éolienne (E4).

Le premier poste de livraison sera implanté en bordure de la route départementale RD25m, au carrefour des pistes d'accès nord et sud, et le deuxième entre les éoliennes E3 et E4. En phase d'exploitation, il sera associé à une aire de stationnement attenante à chacun des postes de livraison (bande de servitude de 5 m autour de chacun d'eux). En phase de chantier, des aires temporaires (15 m x 10 m) et aménagées pour les grues seront installées.

2.6.2.5. Raccordement électrique

Le raccordement électrique du parc éolien se compose de plusieurs éléments :

- Le réseau interne qui relie les éoliennes entre elles puis au poste de livraison ;
- Le poste de livraison ;
- Le raccordement externe qui relie le poste de livraison au poste-source.

Le transport de l'électricité produite par les éoliennes jusqu'au poste de livraison se fera par un réseau de câbles Haute-Tension (20 kV) enterrés dans des tranchées. Ceci correspond au réseau interne. À l'aide d'une trancheuse, les câbles protégés de gaines seront ainsi enterrés dans des tranchées de 1,2 à 1,4 mètres de profondeur et de 25 à 40 centimètres de largeur.

Au sein du parc, les câbles inter-éoliens seront autant que possible enterrés en accotement des chemins existants ou créés afin de limiter les impacts visuels et environnementaux.

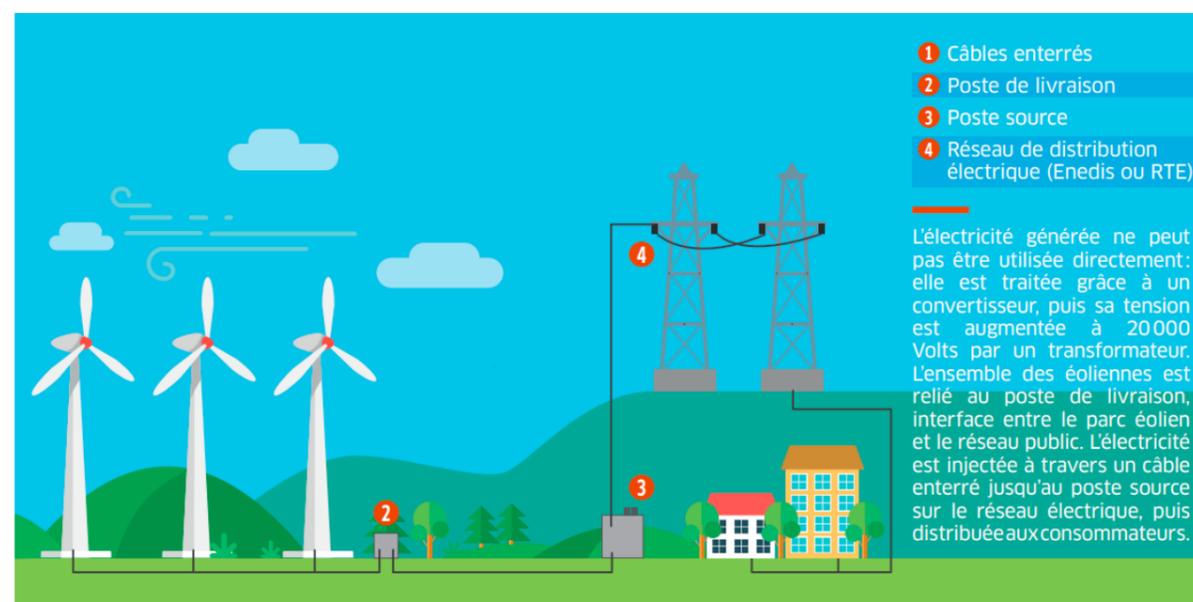


Figure 12. Schéma de raccordement d'un parc éolien

2.6.2.6. Démantèlement et recyclage

Les éoliennes sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Cela nécessite que la question du démontage soit totalement anticipée, en prenant en compte l'avis du maire de la commune d'implantation et celui du propriétaire du terrain. Le démontage (ou démantèlement) des installations d'éoliennes est strictement encadré par la loi d'arrêté du 26 août 2011, qui comprend l'ensemble du processus de recyclage des installations :

- Le démontage des éoliennes, postes et câbles électriques*,
- L'excavation totale des fondations**,
- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation,
- La valorisation ou l'élimination des déchets de démolition et de démontage d'une éolienne dans des filières dûment autorisées à cet effet.

LE MECANISME DE GARANTIE FINANCIERE

Pour couvrir les frais de démantèlement, l'exploitant du parc éolien constitue les garanties financières nécessaires à la remise en état du site, avant même la mise en service du parc éolien. Le montant, fixé par arrêté ministériel, s'élève à 50 000 € pour une éolienne d'une puissance < ou = à 2 MW. Pour une éolienne > à 2 MW s'ajoutent 10 000 € par MW supplémentaire (ex : pour une éolienne de 3 MW, la garantie financière est de 60 000 €). Les premiers démantèlements réalisés en France confirment que ce montant correspond au coût réel de déconstruction d'une éolienne. De ce fait, le propriétaire d'un terrain sur lequel est installée une éolienne n'aura donc jamais à prendre en charge le coût de démantèlement, même en cas de faillite de la société qui a installé les éoliennes.

* Article R. 553-6 du code de l'environnement (arrêté du 26 août 2011, modifié le 22 juin 2020). ** Sauf si une étude environnementale démontre un impact négatif : l'excavation reste tout de même obligatoire sur 2 m pour les sols à usage forestier (1 m dans les autres cas).



Figure 15. Chantier de démontage du 1er parc éolien Français - ENGIE Green

2.7. Production

UNE PRODUCTION PROPRE QUI REpond AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Le parc éolien de Cintegabelle s'inscrit directement dans la diversification des sources de production du mix électrique français. Il contribue à l'indépendance énergétique de la France ainsi qu'à la stabilité des prix de l'énergie car son coût de production est invariable au cours du temps et n'est pas exposé aux fluctuations des marchés.

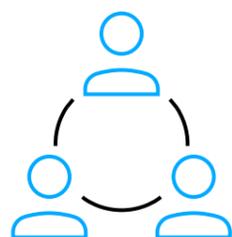
UNE PRODUCTION QUI COUVRE LES BESOINS EN CONSOMMATION LOCALE

Le projet éolien de Cintegabelle contribuera aux objectifs que la France s'est fixés en matière de production électrique par les énergies renouvelables et décarbonées pour les prochaines années dans le cadre de la transition énergétique. Durant les 20 à 25 années d'exploitation de l'installation, la production annuelle du parc éolien de Cintegabelle est estimée entre 25 et 29,6 GW, selon le modèle d'éolienne choisi, ce qui équivaut à la consommation électrique domestique, chauffage inclus, d'environ 10 574 à 12 398 habitants. En moins d'une année de production, le parc éolien de Cintegabelle permettra de compenser l'ensemble des besoins énergétiques qui auront été nécessaires pour la fabrication des éoliennes, la construction du parc éolien, son exploitation et son démantèlement.



12 MW

Puissance maximum



De 10500 à 12 400

Habitants alimentés



34 à 40 % environ

De la consommation électrique domestique (chauffage inclus) des habitants de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain (base des habitants en 2015).

2.8. Mesures en faveur de l'environnement

Le parc éolien de Cintegabelle bénéficie de l'engagement d'ENGIE Green dans la prise en compte de l'environnement dans toutes ses activités. Il entrera dans le périmètre de certification ISO 14001 (excellence environnementale) des parcs ENGIE Green en exploitation.

Les mesures en faveur de l'environnement mises en œuvre dès la construction du parc éolien et tout au long de son exploitation seront réalisées conformément aux engagements définis dans l'étude d'impact.

Ces mesures représentent un montant d'investissement qui s'élève à environ 790 000 € sur la durée de vie du parc éolien. L'application de ces mesures mettent en lumière le travail de conception itérative du projet construit.

Ci-après sont présentés des tableaux qui synthétisent les mesures pour les 4 volets analysés dans l'étude d'impact : milieu humain, milieu physique, milieu naturel et paysage.

2.8.1. Milieu humain

Catégorie	Mesure	Composantes visées
Mesures d'évitement	Éviter les servitudes et contraintes techniques identifiées	Contraintes et servitudes applicables sur le site
	Identifier précisément les réseaux (gaz, électricité, ...) en place et informer leurs exploitants des travaux projetés	Prise en compte d'éventuelles nouvelles contraintes applicables
Mesures de réduction	Réduire l'immobilisation des surfaces agricoles et limiter la gêne occasionnée	Incidences sur l'activité agricole
	Mener un chantier respectueux des riverains	Incidences sur les commodités du voisinage
	Sécuriser le parc éolien en phase d'exploitation	Sécurité des personnes
	Réduire les incidences sonores liées au fonctionnement du parc éolien	Incidences sur les commodités du voisinage
	Réduire le phénomène des ombres portées	Incidences sur les commodités du voisinage
	Réduire la gêne liée aux balisages lumineux	Incidences sur les commodités du voisinage

Tableau 3. Mesures ERC du milieu humain

2.8.2. Milieu physique

Catégorie	Mesure	Composantes visées
Mesures d'évitement	Eviter les zones inondables	Secteurs soumis au risque naturel inondation
	S'éloigner des cours d'eau	Préservation des eaux de surface
	Réaliser des études géotechniques	Impacts sur la géologie, les sols, les eaux souterraines, le risque de mouvements de terrains
Mesures de réduction	Encadrer l'utilisation des produits polluants et prévenir les phénomènes accidentels	Pollution des eaux, des sols et des sous-sols
	Collecter, stocker et diriger les déchets vers les filières de traitement adaptées	Pollutions des eaux, des sols et des sous-sols
	Assurer une bonne gestion des terres d'excavation	Remaniement des terres
	Réduire les emprises au sol en phase d'exploitation au strict nécessaire	Imperméabilisation des sols
	Limiter et maîtriser le ruissellement	Impacts sur la qualité des eaux
	Limiter l'envol des poussières en phase de chantier	Impacts sur la qualité de l'air
	Tenir compte des secteurs sensibles à l'aléa remontées de nappes en limitant les interventions en périodes de hautes eaux	Impacts sur la qualité des eaux, des sols et sous-sols

Tableau 4. Mesures ERC du milieu physique

2.8.3. Milieu naturel

Plusieurs dispositions d'optimisation du projet vis-à-vis du milieu naturel ont été prises en amont de sa définition et de sa conception, et ont mené au choix de la variante retenue. En effet, l'idée initiale d'implanter le projet dans le secteur est (Plaine de Graussas), porteur d'enjeux avifaunistiques importants et de corridors écologiques, a été abandonnée. La petite ZIP située au lieu-dit Terre Fort a également été abandonnée au vu de ses enjeux sur les oiseaux.

Finalement, la suppression d'une éolienne au nord, du côté ouest de la Jade, évite l'impact sur sa ripisylve. Le projet passe donc de 9 à 4 éoliennes et leur disposition en un groupe et un point éloignés de plus d'un kilomètre permet de limiter l'effet barrière. Par ailleurs, les habitats naturels les plus impactés sont des milieux agricoles ne présentant pas d'enjeux significatifs.

Mesures d'évitement

Catégorie	Mesure	Composantes visées
Mesures d'évitement	Absence des travaux nocturnes. Adaptation de la période chantier. Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires lors de l'entretien de la plateforme.	L'absence de travaux nocturnes, qui vise à limiter le dérangement et le risque d'écrasement pour l'ensemble des espèces actives la nuit (chauves-souris, amphibiens, oiseaux nocturnes, mammifères terrestres) ; La mise en place d'un calendrier de chantier qui évite les périodes de sensibilité maximale des espèces à enjeux et adapte le chantier à leur cycle biologique ; L'absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires lors de l'entretien des plateformes une fois le parc construit, afin d'éviter les pollutions des sols et les impacts sur les insectes et les insectivores.

Tableau 5. Mesures d'évitement du milieu naturel

Mesures de réduction

Mesure	Objectifs de la mesure
Mise en défens et bâchage préventif des emprises du chantier	Réduire au maximum les impacts en bord de chemins, sur la flore, les insectes, les amphibiens et les oiseaux
Limitation de la vitesse des engins	Réduire les risques de collision ou d'écrasement d'espèces protégées et/ou patrimoniales, ainsi que réduire les émissions de poussière
Absence d'éclairage du parc éolien (et adaptation de l'éclairage en pied de mât)	Éviter la pollution lumineuse, le dérangement des espèces nocturnes et l'attractivité pour les insectes et donc les chauves-souris à proximité des éoliennes
Mise en sécurité et isolation des nacelles et des postes de livraison	Réduire l'attractivité des nacelles et des postes de livraison vis-à-vis des chauves-souris afin de réduire les risques de collision avec les éoliennes
Limitation de la pollution (plan de gestion des déchets et d'entretien des engins de chantier)	Réduire les risques de pollution sur la zone d'implantation et à proximité
Absence d'introduction d'espèces exotiques envahissantes	Éviter l'importation sur le site d'espèces floristiques invasives défavorables au développement de la flore locale, rendant les habitats naturels monospécifiques, impactant les populations de l'entomofaune, de ses habitats et donc la faune insectivore.
Construction des plateformes en matériaux inertes pour éloigner la faune à enjeu	Réduire l'attractivité des plateformes vis-à-vis des insectes, des reptiles, des mammifères et par conséquent vis-à-vis de leurs prédateurs (rapaces, chauves-souris)
Adapter la période d'entretien de la végétation du site en fonction du cycle biologique des espèces	Réduire les incidences liées à l'entretien de la végétation au niveau des chemins d'accès et des plateformes des éoliennes (jusqu'à 50 m autour des éoliennes) sur la reproduction des espèces fréquentant les abords des éoliennes. Limiter la repousse de la végétation autour des éoliennes afin de réduire l'attractivité à proximité des éoliennes pour limiter les risques de collision des espèces avec les pales.
Mise en place d'un bridage nocturne	Réduire l'incidence liée au risque de collision ou de barotraumatisme des chauves-souris avec les éoliennes
Arrêt de l'exploitation durant les jours d'opérations agricoles à moins de 200 mètres des éoliennes	Réduire l'incidence liée au risque de collision des rapaces diurnes (Milans, Busards, Faucons, Buses,...) avec les éoliennes lors des opérations agricoles
Dispositif anticollision et d'effarouchement des oiseaux	Réduire les risques de collision pour les oiseaux pour les 4 éoliennes, notamment les rapaces nicheurs, en chasse et migrateurs.

Tableau 6. Mesures de réduction du milieu naturel

Mesures de compensation et d'accompagnement

Catégorie	Mesure	Composantes visées
Mesures de compensation	<p>Changement des pratiques culturales de terres cultivées ou exploitées de manière intensive.</p> <p>Mise en place d'éléments d'agro-écologie à plus de 400 m des éoliennes.</p> <p>Aménagement et adaptation des bâtiments publics de la commune de Cintegabelle en faveur des chiroptères</p>	<p>Changement de pratiques agricoles en faveur de l'avifaune et la création d'une friche favorable à la nidification des busards sur des parcelles localisées à plus de 2 km du parc éolien.</p> <p>La mise en place d'éléments d'agroécologie (dont la plantation de 1254 mètres de haies) vise à favoriser la biodiversité en général en recréant des milieux plus propices à son développement (haies, jachères, bandes enherbées,...) que la matrice agricole actuelle.</p> <p>L'aménagement des combles de deux églises de la commune de façon à les adapter au gîte et à la reproduction des chauves-souris.</p>
Mesures d'accompagnement	Protection des nichées	<p>Une mesure d'accompagnement est prévue : la mise en défens des nichées de Busards-Saint-Martin et d'Œdicnème criards au sein des parcelles en abritant lors des moissons avant l'envol des jeunes.</p>

Tableau 7. Mesures de compensation et d'accompagnement du milieu naturel

Mesures de suivi

Par ailleurs, un plan d'assurance environnement est prévu, ainsi que le suivi du chantier par un écologue qui s'assurera du respect des engagements pris vis-à-vis du milieu naturel. Enfin, les différents suivis naturalistes menés après mise en service (suivi réglementaire de mortalité des oiseaux et des chauves-souris, suivi de l'activité des chauves-souris en altitude, suivi des oiseaux en nicheurs et migrateurs) permettront de vérifier que les dispositifs de réduction des impacts sont fonctionnels et, in fine, de les faire évoluer en tant que de besoin.

2.8.4. Paysage

Catégorie	Mesure	Composantes visées
Mesures d'évitement	<p>Choisir une implantation en cohérence avec les enjeux paysagers et patrimoniaux, les sensibilités et les potentialités du territoire</p> <p>Limiter le parc aux seules éoliennes et aux équipements annexes indispensables</p>	Intégration paysagère du projet
Mesures de réduction	<p>Améliorer le traitement des postes de livraison</p> <p>Réduire les effets visuels du projet auprès des riverains par la mise en place d'une bourse aux haies</p>	<p>Intégration des postes de livraison</p> <p>Visibilité immédiate sur les éoliennes</p>
Mesures d'accompagnement	Participer à la mise en place de lisières agro-urbaines et au renforcement arboré des ripisylves autour du projet	Visibilité immédiate sur les éoliennes

Tableau 8. Mesures ERC en faveur du paysage

2.9. Données économiques du projet

2.9.1. Un investissement et des retombées importants

Le montant estimé de l'investissement initial, pouvant évoluer selon le modèle d'éolienne envisagé est d'environ 14 à 17 millions d'euros pour l'installation de 4 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 3 MW et de 2 postes de livraison. Près de 4 millions d'euros pourront bénéficier aux entreprises locales disposant des compétences nécessaires. Cela concerne notamment les travaux de génie civil et électriques lors de la construction du parc éolien.

Il est à préciser que l'organisation des travaux prendra évidemment en compte l'activité agricole en cours sur le site et les mesures liées au milieu naturel. Le chantier de démantèlement impliquera également des retombées liées au chantier et à la restauration et l'hébergement.

2.9.2. Des retombées économiques directes significatives pour le territoire

2.9.2.1. Les retombées fiscales

Un parc éolien est source de retombées fiscales pour les collectivités locales. Ainsi, pour le parc éolien de Cintegabelle, les principales retombées fiscales versées annuellement seront :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
- la Contribution Économique Territoriale (CET)
- l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Le tableau suivant présente une estimation de la répartition fiscale pour le territoire (données de fiscalité utilisées de l'année 2018). Ces montants et leurs répartitions seront à affiner et actualiser le moment venu en fonction des taux en vigueur et du montant exact de l'investissement.

Impôts et taxes perçus	Montant (HT)
Commune de Cintegabelle	23 638 €
Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	64 019 €
Département de la Haute-Garonne	43 667 €
Région Occitanie	5 077 €
TOTAL	136 582 €

Tableau 9. Retombées fiscales pour la commune de Cintegabelle

Ces montants sont calculés sur la puissance installée et/ou l'investissement mais pas sur la production. Ainsi quelle que soit l'année (ventée ou pas), le montant des taxes versées sera identique, sauf dans le cas d'une modification substantielle de la Loi des Finances.

2.9.2.2. Les revenus fonciers

La location des emprises du parc éolien de Cintegabelle générera un revenu annuel pour les propriétaires et les exploitants concernés par l'installation du parc éolien ou un de ses éléments annexes. Les propriétaires et les exploitants agricoles seront indemnisés pour les surfaces perdues ou les parcelles endommagées par la construction et l'exploitation du parc éolien.

En parallèle, des revenus supplémentaires seront générés grâce à la mise en place de mesures environnementales sur des terrains privés et communales. Les modalités de mise en place de ces mesures sont expliquées dans l'étude d'impact, chapitre 8.

Ainsi, sans remettre en cause l'activité d'exploitation agricole le projet éolien constituera pour les propriétaires et exploitants une source de revenus complémentaires à leur activité.

2.9.3. La possibilité pour les acteurs du territoire de participer à l'investissement

Si le parc éolien est synonyme de retombées économiques positives via la location des terres, les taxes versées aux collectivités locales et les travaux réalisés par les entreprises locales lors de la phase de chantier, il faut ajouter que l'exploitation d'une des éoliennes par AGANAGUES (société locale et citoyenne) permettra de favoriser une meilleure adhésion locale aux projets énergétiques et également de générer des revenus locaux notamment par le biais de l'investissement citoyen.

AGANAGUES a vocation à ouvrir à terme son capital à différents acteurs du territoire, tels que :

- les citoyens et habitants du territoire ;
- les collectivités locales ou leur groupement ;
- les acteurs locaux tels que les entreprises.

SYNTHESE DU PROJET



En zone favorable au développement éolien

Le projet éolien de Cintegabelle est localisé dans une zone favorable à l'éolien définie par le volet éolien du Schéma régional Climat-Air-Énergie de l'ancienne région Midi-Pyrénées.

Le site d'implantation d'éoliennes a été défini grâce à une analyse poussée des différents critères, parmi les plus importants : les enjeux environnementaux, les contraintes techniques, le contexte paysager, le potentiel éolien et l'éloignement des habitations.

Concertation exemplaire

Depuis le début du projet, ENGIE Green s'est montré à l'écoute du territoire. Des permanences ont été organisées en 2014, puis en 2015 les services de l'Etat ont été consultés dans la phase amont du projet. En parallèle des acteurs locaux ont été rencontrés afin de mieux comprendre les enjeux sur le territoire.

Fin 2015 un comité locale éolien, composé de 30 membres, a été créé. Au total, il s'est réuni 10 fois de l'année 2016 à l'année 2019. Ce comité a permis d'informer efficacement la population, de créer un lieu d'échange entre les acteurs concernés par le projet et de contribuer à la prise en compte des enjeux locaux relevés. L'AREC Occitanie l'a qualifié comme « un retour d'expérience qui pourra être capitalisé et enrichi pour d'autres projets mais aussi à d'autres territoires ».

Finalement une concertation préalable a eu lieu fin 2018, début 2019, afin de présenter aux habitants l'évolution du projet.

Un projet avec une dimension citoyenne

Depuis 2016, le projet éolien de Cintegabelle a pris pour partie une dimension citoyenne. En effet, des habitants du territoire ont indiqué à ENGIE Green leur volonté de développer un projet de parc éolien citoyen. Ces habitants se sont ensuite regroupés, en mai 2016, au sein de l'association «Les Energies d'Aganaguès». Cette association et ENGIE Green ont continué à tisser des liens jusqu'à conclure un accord de partenariat, en octobre 2018, afin de continuer à développer ensemble le projet éolien de Cintegabelle.

Un montage de projet innovant

Le projet éolien de Cintegabelle est porté par deux sociétés de projet : la SAS ENGIE GREEN CINTEGABELLE, qui exploitera 3 éoliennes et 1 poste de livraison et la SAS locale et citoyenne AGANAGUES qui exploitera 1 éolienne et 1 poste de livraison.

Respectueux de la démarche ERC

Le projet est passé de 9 à 4 éoliennes : la suppression de 5 éoliennes vis-à-vis du projet initial s'est inscrite dans une démarche itérative de composition associant tous les experts du projet et les services instructeurs.

Le projet éolien de Cintegabelle a respecté la doctrine ERC : Eviter, Réduire, Compenser. L'analyse de l'état initial du site a permis d'identifier les enjeux principaux. Dès la phase amont du projet plusieurs dispositions d'optimisation ont été prises et ont joué un rôle déterminant dans le choix de l'implantation du projet. Parmi les plus importantes se trouvent : l'abandon de la zone d'implantation Est « Plaine de Graussas », l'éloignement des lisières et l'évitement de la traversé de la Jade.

Implantation finale, résultat d'une concertation étroite avec les services instructeurs

La phase d'instruction du premier dossier déposé en avril 2019 (portant sur un projet de 5 éoliennes) a fait l'objet des divers échanges entre les services instructeurs et les porteurs du projet.

Au vu des avis des services instructeurs, les porteurs de projet ont décidé de retirer le dossier afin de retravailler l'implantation et concevoir un projet remanié face aux enjeux environnementaux et paysagers relevés lors de cette phase. Le résultat final de ce travail est un scénario de moindre impact avec 4 éoliennes et 2 postes de livraison.

Projet compatible avec l'activité agricole

Lors de la conception du projet, l'implantation des éoliennes et l'emplacement des plateformes ont été pensés afin de permettre la continuité de l'activité agricole au cours de l'exploitation du parc éolien. Cette conception résulte d'une étroite collaboration avec les propriétaires et les exploitants concernés par l'installation des éoliennes et des éléments annexes.

Lors de l'étude préalable à la compensation collective agricole, réalisée par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, l'évaluation des 4ha impactées par l'ancien projet de 5 éoliennes a été estimé à 32 410 €. Ce montant correspond à l'investissement nécessaire pour reconstituer le potentiel agricole perdu. Les porteurs du projet ont pris en compte le contexte agricole important du site et ils ont souhaité garder le même montant de compensation agricole collective pour le nouveau projet éolien de Cintegabelle composé de 4 éoliennes impactant une moindre surface de 2,7 ha en phase exploitation.

Des retombées économiques importantes

Si le parc éolien est synonyme de retombées économiques positives via la location des terres, les taxes versées aux collectivités locales, les travaux réalisés par les entreprises locales sollicitées lors du chantier, il faut ajouter que l'exploitation d'une des éoliennes par AGANAGUES, société locale et citoyenne, permettra de favoriser une meilleure adhésion locale et également de générer des revenus locaux notamment par le biais de l'investissement citoyen.



Projet éolien de Cintegabelle (31)